

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_083 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES
PUBLICS LOCAUX - AUDIT DES COMPTES 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_083 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES PUBLICS LOCAUX - AUDIT DES COMPTES 2021

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est engagée dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales instaurée par l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015. Elle fait partie des vingt-cinq collectivités qui ont été retenues, sous la conduite de la Cour des comptes, pour participer à cette expérimentation.

L'objectif est d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification généralisée des comptes du secteur public local. La certification des comptes publics locaux répond également au principe constitutionnel de la sincérité des comptes et de la transparence de l'action publique grâce à une information financière de qualité. À la suite de l'expérimentation, le gouvernement présentera en 2023 un rapport au parlement accompagné des observations de la Cour des comptes et des collectivités expérimentatrices afin qu'il se prononce sur la suite à donner.

En participant à ce processus de certification, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est engagée à présenter ses comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) au contrôle d'un commissaire aux comptes. Ce dernier est chargé d'exprimer une opinion et de s'assurer que les comptes :

" - sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables applicables à la collectivité ;
- donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la collectivité à la fin de chaque exercice."

Le commissaire aux comptes n'a pas vocation à effectuer un examen de gestion de la communauté d'agglomération. Néanmoins, l'amélioration de la fiabilité de l'information financière constitue un élément essentiel de la prise de décision et de la bonne gestion des fonds publics.

Ces travaux d'audit des comptes par un commissaire aux comptes se déroulent sur trois exercices : 2020, 2021 et 2022.

Sur la base d'un cahier des charges établi par la Cour des comptes, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a retenu le cabinet Grant Thornton pour être le commissaire aux comptes de cette expérimentation.

La certification des comptes comporte quatre étapes annuelles :

✓ Etape 1 – planification : contrôle du bilan d'ouverture, revue des indicateurs et tableaux de bord financiers, identification des événements majeurs de l'exercice, identifier et évaluer les risques, définir la stratégie d'audit...

- ✓ Etape 2 – évaluation du contrôle interne et des systèmes d'information : comprendre les systèmes comptables, les activités de reporting et les systèmes d'information, audit du dispositif de contrôle interne ;
- ✓ Etape 3 – procédures d'audit : test des principaux contrôles effectués par l'ordonnateur et le comptable pour l'arrêté des comptes, rapprochement des données CIVIL NET FINANCES et HELIOS, exploitation des confirmations externes, procédures de rattachement des charges et des produits à l'exercice, flux réciproques entre budgets, revue de l'information présente dans les états financiers (annexes aux comptes administratifs notamment) ...
- ✓ Etape 4 – synthèse : mettre en œuvre les procédures de synthèse, effectuer une évaluation d'ensemble et exprimer une opinion d'audit.

Le rapport d'audit des comptes 2021 a été présenté par le cabinet Grant Thornton en comité de pilotage le 18 mai 2022.

Il fait ressortir des « avancées très significatives de fiabilisation des comptes » en 2021. Ainsi la stratégie de fiabilisation de l'actif immobilisé (qui représente 91% de l'actif total au 31 décembre 2021) a permis de rapprocher sur l'exercice près de 89% du patrimoine immobilier de l'inventaire physique.

Les travaux menés sur la valorisation économique des terrains des zones d'aménagement concerté Rieumas et Innoprod a permis de lever les réserves pour désaccord sur la valorisation des stocks et pour limitation sur l'exhaustivité de ces derniers.

Le cabinet met également en avant le travail significatif réalisé sur le recensement et l'évaluation des provisions, notamment sur les passifs sociaux (comptes épargne temps), les contentieux et la valorisation du risque de post-exploitation du site de stockage des déchets de Ranteil.

Toutefois certains travaux restent à réaliser : poursuite de la fiabilisation de l'actif, plus grande formalisation des rapprochements annuels de paie (livres de paie et comptabilité, dettes sociales et déclaration sociale nominative...), contrôle de l'exhaustivité des recettes d'eau et d'assainissement collectif et suivi des engagements hors bilan liés aux délégations de services publics (biens de retour, éventuels transferts de personnels en fin de contrat...).

Par ailleurs, certaines limitations exogènes persistent et leur levée est soumise à des évolutions réglementaires :

- méthode de suivi des actifs liés à la voirie (suivi exhaustif ou limité aux cinq dernières années)
- piste d'audit à définir pour les recettes fiscales dont les rôles sont émis et recouverts par l'État (objectif : s'assurer de l'exhaustivité des recettes inscrites dans les comptes des collectivités).

Au vu des progrès accomplis, le commissaire aux comptes a proposé à la Cour des comptes de faire passer la communauté d'agglomération de l'Albigeois d'une impossibilité de certification à une certification de ses comptes avec réserves.

Pour rappel en 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois était, comme l'ensemble des collectivités expérimentatrices, en situation d'impossibilité de certification des comptes, notamment en raison de limitations exogènes :

impossibilité de garantir l'exhaustivité des rôles d'imposition émis par l'Etat, rétroactivité non limitée dans le temps pour l'audit des fonds propres, difficultés pour identifier de manière irréfutable l'évolution du solde de trésorerie dans les systèmes d'information de l'Etat, ...

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N° 0267 du 17 novembre 2016 qui fixe la liste des 25 collectivités locales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport d'audit des comptes 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_084 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_084 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET GÉNÉRAL**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_085 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_085 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_086 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021- BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_086 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021-
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_087 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_087 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe des zones d'activités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des zones d'activités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_088 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_088 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_089 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE PARKING DES TEMPS MODERNES

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_089 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE PARKING DES TEMPS MODERNES**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe parking des temps modernes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe parking des temps modernes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_090 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_090 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_091 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉ PARC TECHNOPOLITAIN INNOPROD

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_091 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉ PARC TECHNOLOGIQUE INNOVATION**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe zone d'activités parc technologique Innovation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022.

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe zone d'activités parc technologique Innovation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_092 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS RIEUMAS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_092 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS RIEUMAS**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe zone d'activités Rieumas de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe zone d'activités Rieumas de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_093 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_093 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe immobilier économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe immobilier économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_094 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET
ANNEXE EAU POTABLE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_094 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 -
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget annexe de l'eau potable de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_095 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_095 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation les comptes administratifs 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Avant de vous soumettre le compte administratif de chacun des budgets, les résultats consolidés des onze budgets communautaires sont présentés afin de disposer d'une vision d'ensemble des équilibres budgétaires de l'exercice 2021 :

1/ Les écritures réalisées sur l'exercice 2021 (tous budgets)

EXERCICE 2021	DÉPENSES	RECETTES	Solde
FONCTIONNEMENT	97 420 168,40 €	129 894 866,58 €	32 474 698,18 €
INVESTISSEMENT	70 641 865,32 €	64 094 264,59 €	-6 547 600,73 €
Résultat consolidé 2021	168 062 033,72 €	193 989 131,17 €	25 927 097,45 €

Pour rappel, les données 2020

EXERCICE 2020	DÉPENSES	RECETTES	Solde
FONCTIONNEMENT	90 176 667,62 €	125 869 974,07 €	35 693 306,45 €
INVESTISSEMENT	63 141 598,86 €	57 614 591,28 €	-5 527 007,58 €
Résultat consolidé 2020	153 318 266,48 €	183 484 565,35 €	30 166 298,87 €

Soit les variations suivantes entre 2020 et 2021 (en %)

VARIATION 2021 /2020	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	+8%	+3,2%
INVESTISSEMENT	+11,9%	+11,2%
Résultat consolidé	+9,6%	+5,7%

Le résultat consolidé (tous budgets) pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération est donc de :

	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat consolidé de l'exercice 2021		25 927 097,45 €
Rappel du résultat consolidé de l'exercice 2020		30 166 298,87 €

2/ Au titre des écritures engagées sur 2021 et reportées sur 2022 (investissement uniquement)

	DÉPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2021 sur 2022	16 317 241,66 €	11 823 293,11 €

Pour rappel, les données 2020

	DÉPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2020 sur 2021	19 448 480,16 €	7 137 577,31 €

Soit les variations suivantes entre 2020 et 2021 (en %)

VARIATION 2020/ 2021	DÉPENSES	RECETTES
RàR 2020 / RàR 2021	-16,1%	+65,6%

	DÉFICIT	EXCÉDENT
Solde des restes à réaliser 2021	- 4 493 948,55 €	

Le résultat consolidé 2021 (25 927 097,45 €) permet de financer les reports d'investissement sur l'exercice 2022 (-4 493 948,55 €).

3/ Résultat global

	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat consolidé de l'exercice 2021		25 927 097,45 €
Solde des restes à réaliser	-4 493 948,55 €	
Solde consolidé de l'exercice 2021 (après financement des restes à réaliser)		21 433 148,90 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2021, après financement des restes à réaliser (qui est une obligation réglementaire) est donc de 21 433 148,90 €. Il était de 17 855 396,02 € en 2020.

Ramené au volume du budget 2021, cet excédent représente 11,0 % des recettes totales (193 989 131,17 €), et 12,8 % des dépenses totales de la communauté d'agglomération (168 062 033,72 €).

Compte administratif du budget général

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget général pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	54 619 188,47 €	54 619 188,47 €
RECETTES	10 314 085,44 €	64 590 082,57 €	74 904 168,01 €
Solde	10 314 085,44 €	9 970 894,10 €	20 284 979,54 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		27 880 669,96 €	27 880 669,96 €
RECETTES	796 731,02 €	23 537 742,74 €	24 334 473,76 €
Solde	796 731,02 €	-4 342 927,22 €	-3 546 196,20 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 54 619 188,47 €
 Recettes : 74 904 168,01 € dont 10 314 085,44 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 20 284 979,54 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 27 880 669,96 €
 Recettes : 24 334 473,76 € dont 796 731,02 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : -3 546 196,20 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 11 732 789,74 €
 Recettes : 5 180 008,39 €
 Solde des restes à réaliser : -6 552 781,35 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	54 619 188,47 €	74 904 168,01 €
Investissement	27 880 669,96 €	24 334 473,76 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	82 499 858,43 €	99 2381 641,77 €
Restes à réaliser	11 732 789,74 €	5 180 008,39 €
TOTAL	94 232 648,17 €	104 418 650,16 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget général pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 11 732 789,74 €
 Recettes : 5 180 008,39 €

DÉCLARE toutes les opérations 2021 du budget général définitivement closes.

PREND ACTE du bilan de la gestion pluriannuelle annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_096 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DES
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_096 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget annexe transports urbains, bénéficie principalement de deux ressources propres : le versement mobilité et le produit des recettes commerciales.

Le versement mobilité est une taxe assise sur la masse salariale, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau des transports publics. Son taux est de 0,6% en 2021. Il est inchangé depuis 2008.

Le seuil d'assujettissement de la taxe a été relevé de neuf à onze salariés en 2016. En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 41 781,62 € en 2018, 43 615,25 € en 2019 et 22 929,14 € en 2020. Depuis 2020, cette compensation est intégrée dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers versés par l'État aux collectivités locales. Elle a donc été réduite de 50% en 2020 et 2021 soit une perte de recettes cumulées de 45,9 K€ pour la communauté d'agglomération.

Avant la crise sanitaire, le versement mobilité représentait une recette de 4,14 M€ (y compris compensations fiscales), soit 70% des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe transports urbains hors subvention d'équilibre. Cette taxe a progressé de +2,7% par an entre 2010 et 2019.

Le produit du versement mobilité est directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs. Il a par conséquent été impacté par la crise sanitaire. En effet, le dispositif d'activité partielle utilisé massivement pendant la crise a généré le paiement par l'État d'une indemnité au salarié. Cette dernière est un revenu de remplacement qui n'est pas assujéti aux cotisations et contributions de sécurité sociale. Ainsi, la généralisation du chômage partiel a entraîné un manque à gagner important pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Pour 2020, le produit de versement mobilité (y compris compensations fiscales) s'est établi à 4,07 M€, soit une baisse de -1,7% par rapport à 2019.

En 2021, il a cependant été constaté une forte croissance de la masse salariale du territoire. Cette dernière a progressé de +5,4% par rapport à l'année 2019 (dernier exercice avant la crise sanitaire). Ainsi, le produit de versement mobilité (y compris compensations fiscales) s'élève à 4,36 M€ en 2021.

Comme les autres produits des services, les recettes commerciales des transports urbains ont été particulièrement impactées par les périodes de confinement. Le produit des ventes s'est établi en 2020 à 0,45 M€, en baisse de

0,22 M€ par rapport à 2019. Cette diminution de recette a néanmoins été partiellement compensée par des économies de charges (carburant, maintenance bus, transports scolaires).

En 2021, les recettes du réseau ont presque retrouvé leur niveau de 2019 : 606 K€ de chiffre d'affaires (671 K€ en 2019).

Afin de pérenniser l'équilibre financier de ce budget pendant la crise sanitaire, la subvention d'équilibre versée par le budget général a été temporairement augmentée de 180 K€ : 1,18 M€ effectivement versés au compte administratif 2020 contre 1 M€ prévus au BP 2020 avant le début de la crise sanitaire.

La bonne dynamique des recettes affectées aux transports urbains a permis de retrouver en 2021 un niveau de subvention d'équilibre équivalent à la situation d'avant crise sanitaire, soit 1 M€.

La subvention d'équilibre versée par le budget général et les ressources propres de fonctionnement évoquées précédemment sont essentielles pour assurer le plan de renouvellement des bus et limiter le recours à l'emprunt.

En 2021, la communauté d'agglomération a fait l'acquisition de trois nouveaux bus standards thermiques mild-hybrides pour un montant total de 0,82 M€.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	6 510 890,69 €	6 510 890,69 €
RECETTES	521 231,39 €	6 730 386,45 €	7 251 617,84 €
Solde	521 231,39 €	219 495,76 €	740 727,15 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	---	2 994 268,82 €	2 994 268,82 €
RECETTES	1 591 097,21 €	2 207 249,75 €	3 798 346,96 €
Solde	1 591 097,21 €	-787 019,07 €	804 078,14 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 6 510 890,69 €

Recettes : 7 251 617,84 € dont 521 231,39 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 740 727,15 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 2 994 268,82 €

Recettes : 3 798 346,96 € dont 1 591 097,21 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 804 078,14 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 1 333 221,98 €

Recettes : 3 000 000,00 €

Solde des restes à réaliser : 1 666 778,02 €

	Total des dépenses	Total des recettes
--	--------------------	--------------------

Fonctionnement	6 510 890,69 €	7 251 617,84 €
Investissement	2 994 268,82 €	3 798 346,96 €
TOTAL de L'EXERCICE 2021	9 505 159,51 €	11 049 964,80 €
Restes à réaliser	1 333 221,98 €	3 000 000,00 €
TOTAL	10 838 381,49 €	14 049 964,80 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe transports urbains pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 1 333 221,98 €

Recettes : 3 000 000 €.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe transports urbains définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_097 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_097 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière (comme l'eau potable) puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.

Le montant de la redevance d'assainissement est la principale ressource de ce budget (5,15 M€ en 2021) qui a pu mener à bien d'importants investissements ces dernières années tout en maîtrisant l'évolution des tarifs pour l'utilisateur (pas d'augmentation du tarif en 2020 et 2021).

En 2021, les dépenses d'équipement se sont élevées à 4,66 M€, dont 2,77 M€ pour la modernisation des réseaux, 0,92 M€ pour l'assainissement pluvial, 0,81 M€ pour la station d'épuration d'eaux usées de Marssac-sur-Tarn et 0,16 M€ pour des frais d'études et des acquisitions de matériels.

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	8 583 261,64 €	8 583 261,64 €
RECETTES	1 780 886,34 €	8 798 685,77 €	10 579 572,11 €
Solde	1 780 886,34 €	215 424,13 €	1 996 310,47 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	118 025,54 €	7 540 055,43 €	7 658 080,97 €
RECETTES	---	7 733 228,32 €	7 733 228,32 €
Solde	-118 025,54 €	193 172,89 €	75 147,35 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 8 583 261,64 €

Recettes : 10 579 572,11 € dont 1 780 886,34 € d'excédent reporté
soit un résultat de clôture de : 1 996 310,47 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 7 658 080,97 € dont 118 025,54 € de déficit reporté

Recettes : 7 733 228,32 €

soit un résultat de clôture de : 75 147,35 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 626 211,64 €

Recettes : 345 530,10 €

Solde des restes à réaliser : - 280 681,54 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	8 583 261,64 €	10 579 572,11 €
Investissement	7 658 080,97 €	7 733 228,32 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	16 241 342,61 €	18 312 800,43 €
Restes à réaliser	626 211,64 €	345 530,10 €
TOTAL	16 867 554,25 €	18 658 330,53 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 626 211,64 €

Recettes : 345 530,10 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement collectif définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_098 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_098 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe zones d'activités pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	21 712,31 €	21 712,31 €
RECETTES	84 082,94 €	8 265,80 €	92 348,74 €
Solde	84 082,94 €	-13 446,51 €	70 636,43 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	60 000 €	50 610,41 €	110 610,41 €
RECETTES	0,00 €	60 080,00 €	60 080,00 €
Solde	-60 000,00 €	9 469,59 €	-50 530,41 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 21 712,31 €

Recettes : 92 348,74 € dont 84 082,94 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 70 636,43 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 110 610,41 € dont 60 000 € de déficit reporté

Recettes : 60 080,00 €

soit un résultat de clôture de : -50 530,41 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	21 712,31 €	92 348,74 €
Investissement	110 610,41 €	60 080,00 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	132 322,72 €	152 428,44 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	132 322,72 €	152 428,74 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget zones d'activités pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe zones d'activités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe zones d'activités définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_099 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_099 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	82 735,39 €	82 735,39 €
RECETTES	206 167,50 €	100 935,17 €	307 102,67 €
Solde	206 167,50 €	18 199,78 €	224 367,28 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	---	0,00 €	0,00 €
RECETTES	19 861,94 €	1 234,00 €	21 095,94 €
Solde	19 861,94 €	1 234,00 €	21 095,94 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 82 735,39 €

Recettes : 307 102,67 € dont 206 167,50 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 224 367,28 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 21 095,94 € dont 19 861,94 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 21 095,94 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : -0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	82 735,39 €	307 102,67 €
Investissement	0,00 €	21 095,24 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	82 735,39 €	328 198,61 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	82 735,39 €	328 198,61 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement non collectif définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_100 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARKING

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_100 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARKING

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe parking pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	193,11€	26 830,32 €	27 023,43 €
RECETTES		88 467,73 €	88 467,73 €
Solde	193,11 €	61 637,41 €	61 444,30 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	---	371 120,02 €	371 120,02 €
RECETTES	239 795,52 €	196 250,52 €	436 046,04 €
Solde	239 795,52 €	230 463,51 €	64 926,02 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 27 023,43 € dont 193,11 € de déficit reporté
 Recettes : 88 467,73 €
 soit un résultat de clôture de : 61 444,30 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 371 120,02 €
 Recettes : 436 046,04 € dont 239 795,52 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 64 926,02 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 297 209,28 €
 Recettes : 237 888,00 €
 Solde des restes à réaliser : -59 321,28 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	27 023,43 €	88 467,73 €
Investissement	371 120,02 €	436 046,04 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	398 143,45 €	524 513,77 €
Restes à réaliser	297 209,28 €	237 888,00 €
TOTAL	695 352,73 €	762 401,77 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe parking pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe parking de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 297 209,28 €

Recettes : 237 888,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe parking définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_101 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAÏQUE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_101 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	96 836,15 €	96 836,15 €
RECETTES	9 175,73 €	84 278,34 €	93 454,07 €
Solde	9 175,73 €	-12 557,81 €	-3 382,08 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	---	112 473,00 €	112 473,00 €
RECETTES	61 586,72 €	95 781,00 €	157 367,72 €
Solde	61 586,72 €	-16 692,00 €	44 894,72 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 96 836,15 €

Recettes : 93 454,07 € dont 9 175,73 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : - 3 382,08 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 112 473,00 €

Recettes : 157 367,72 € dont 61 586,72 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 44 894,72 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	96 836,15 €	93 454,07 €
Investissement	112 473,00 €	157 367,72 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	209 309,15 €	250 821,79 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	209 309,15 €	250 821,79 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe photovoltaïque définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_102 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ INNOPROD

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_102 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ INNOPROD

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe de la zone d'aménagement concerté d'Innoprod pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	8 507 080,36 €	8 507 080,36 €
RECETTES	1 559 756,51 €	8 527 394,66 €	10 087 151,17 €
Solde	1 559 756,51 €	20 314,30 €	1 580 070,81 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	1 061 263,32 €	8 503 386,86 €	9 564 649,68 €
RECETTES	---	8 403 487,60 €	8 403 487,60 €
Solde	-1 061 263,32 €	-99 898,76 €	-1 161 162,08 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 8 507 080,36 €

Recettes : 10 087 151,17 € dont 1 559 756,51 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 1 580 070,81 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 9 564 649,68 € dont 1 061 263,32 € de déficit reporté

Recettes : 8 403 487,60 €

soit un résultat de clôture de : -1 161 162,08 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	8 507 080,36 €	10 087 151,17 €
Investissement	9 564 649,68 €	8 403 487,60 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	18 071 730,04 €	18 490 638,77 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	18 071 730,07 €	18 490 638,77 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de la zone d'aménagement concerté d'Innoprod pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'aménagement concerté d'Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe de la zone d'aménagement concerté d'Innoprod définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_103 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA
ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ RIEUMAS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_103 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ RIEUMAS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe de la zone d'aménagement concerté de Rieumas pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	12 058 918,85 €	12 058 918,85 €
RECETTES	5 517 308,44 €	8 097 559,53 €	13 614 867,97 €
Solde	5 517 308,44 €	-3 961 359,32 €	1 555 949,12 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	5 516 329,56 €	7 755 782,32 €	13 272 111,88 €
RECETTES	---	12 029 324,95 €	12 029 324,95 €
Solde	-5 516 329,56 €	4 273 542,63 €	-1 242 786,93 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 12 058 918,85 €

Recettes : 13 614 867,97 € dont 5 517 308,44 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 1 555 949,12 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 13 272 111,88 € dont 5 516 329,56 € de déficit reporté

Recettes : 12 029 324,95 €

soit un résultat de clôture de : -1 242 786,93 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	12 058 918,85 €	13 614 867,97 €
Investissement	13 272 111,88 €	12 029 324,95 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	25 331 030,73 €	25 644 192,92 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	25 331 030,73 €	25 644 192,92 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de la zone d'aménagement concerté Rieumas pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'aménagement concerté Rieumas de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe de la zone d'aménagement concerté Rieumas définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_104 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_104 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe immobilier économique pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	362 920,52 €	362 920,52 €
RECETTES	221 880,26 €	432 975,89 €	654 856,15 €
Solde	221 880,26 €	70 055,37 €	291 935,63 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	---	1 024 179,77 €	1 024 179,77 €
RECETTES	784 417,02 €	229 771,96 €	1 014 188,98 €
Solde	784 417,02 €	-794 407,81 €	-9 990,79 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 362 920,52 €

Recettes : 654 856,15 € dont 221 880,26 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 291 935,63 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 1 024 179,77 €

Recettes : 1 014 188,98 € dont 784 417,02 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : - 9 990,79 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 1 272,24 €

Recettes : 500 000,0 €

Solde des restes à réaliser : 498 727,76 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	362 920,52 €	654 856,15 €
Investissement	1 024 179,77 €	1 014 188,98 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	1 387 100,29 €	1 669 045,13 €
Restes à réaliser	1 272,24 €	500 000,00 €
TOTAL	1 388 372,53 €	2 169 045,13 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe immobilier économique pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe immobilier économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 1 272,24 €

Recettes : 500 000 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe immobilier économique définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_105 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_105 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget annexe eau potable (régie à simple autonomie financière) a été créé au 1er janvier 2020 sur le périmètre des quatre communes qui géraient précédemment ce service en régie (Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry).

Ce budget annexe qui est un service public industriel et commercial est intégralement financé par les usagers des quatre communes. Les ventes d'eau et les abonnements (part fixe) s'établissent à 7,95 M€ en 2021.

Les investissements hors dette s'élèvent à 3,05 M€, dont 1,04 M€ pour la station de production d'eau potable mutualisée, 1,66 M€ pour les renouvellements de réseaux et 0,35 M€ de frais d'études et d'acquisitions de matériels.

Pour le reste du territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est substituée aux communes au sein des syndicats du Dadou (Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac) et du Gaillacois (Castelnau de Lévis et Marssac sur Tarn) au 1er janvier 2020.

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	6 549 600,59 €	6 549 600,59 €
RECETTES	3 829 403,76 €	8 391 856,36 €	12 221 260,12 €
Solde	3 829 406,76 €	1 842 255,77 €	5 671 659,53 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 264 878,59 €	5 388 822,22 €	7 653 700,81 €
RECETTES	0,00 €	6 106 624,32 €	6 106 624,32 €
Solde	-2 264 878,59 €	717 802,10 €	-1 547 076,49 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 6 549 600,59 €

Recettes : 12 221 260,12 €

soit un résultat de clôture de : 5 671 659,53 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 7 653 700,81 €

Recettes : 6 106 624,32 €

soit un résultat de clôture de : -1 547 076,49 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 2 326 536,78 €

Recettes : 2 559 866,62 €

Solde des restes à réaliser : 233 329,84 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	6 549 600,59 €	12 221 260,12 €
Investissement	7 653 700,81 €	6 106 624,32 €
TOTAL de l'EXERCICE 2021	14 203 301,40 €	18 327 884,44 €
Restes à réaliser	2 326 536,78 €	2 559 866,62 €
TOTAL	16 529 838,18 €	20 887 751,06 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe eau potable de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 2 326 536,78 €

Recettes : 2 559 866,62 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe eau potable définitivement closes.

Pour extrait conforme,

Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_106 : AFFECTATION RÉSULTAT 2021 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_106 : AFFECTATION RÉSULTAT 2021 - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2021 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 20 284 979,54 €.

Il est soumis à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 20 284 979,54 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 3 546 196,20 €

Solde des restes à réaliser : - 6 552 781,35 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 10 098 977,55 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : +10 098 977,55 €

Report du résultat en section de fonctionnement : +10 186 001,99 €
(20 284 979,54 € - 10 098 977,55 €)

Report du résultat en section d'investissement : - 3 546 196,20 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DÉCIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au compte 1068 du budget général pour un montant de 10 098 977,55 €.

DÉCIDE le report du résultat de fonctionnement 2021 au compte 002 du général pour un montant de 10 186 001,99 €.

DÉCIDE le report du résultat d'investissement 2021 au compte 001 du budget général pour un montant de – 3 546 196,20 €.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_107 : AFFECTATION RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_107 : AFFECTATION RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement collectif fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 996 310,47 €.

Il est soumis à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : +1 996 310,47 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : 75 147,35 €

Solde des restes à réaliser : - 280 681,54 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 205 534,19 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : + 205 534,19 €

Report du résultat en section de fonctionnement : +1 790 776,28 €
(1 996 310,47 € - 205 534,19 €)

Report du résultat en section d'investissement : 75 147,35 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DÉCIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au compte 1068 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 205 534,19 €.

DÉCIDE le report du résultat de fonctionnement 2021 au compte 002 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 1 790 776,28 €.

DÉCIDE le report du résultat d'investissement 2021 au compte 001 du budget assainissement collectif pour un montant de 75 147,35 €.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_108 : AFFECTATION RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉ

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_108 : AFFECTATION RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE
ZONES D'ACTIVITÉ**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2021 du budget annexe zones d'activité fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 70 636,43 €.

Le projet d'affectation de résultat de fonctionnement se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : 70 636,43 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : -50 530,41 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : -50 530,41 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : +50 530,41 €

Report du résultat en section de fonctionnement : 20 106,02 € (70 636,43 € - 50 530,41 €)

Report du résultat en section d'investissement : -50 530,41 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DÉCIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au compte 1068 du budget annexe zone d'activités pour un montant de 50 530,41 €.

DÉCIDE le report du résultat de fonctionnement 2021 au compte 002 du budget annexe zone d'activités pour un montant de 20 106,02 €.

DÉCIDE le report du résultat d'investissement 2021 au compte 001 du budget zone d'activités pour un montant de – 50 530,41 €.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_109 : AFFECTATION RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_109 : AFFECTATION RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2021 du budget annexe eau potable fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 5 671 659,53 €.

Il est soumis à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : 5 671 659,53 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : -1 547 076,49 €

Solde des restes à réaliser : 233 329,84 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : -1 313 746,65 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : + 1 313 746,65 €

Report du résultat en section de fonctionnement : 4 357 912,88 €
(5 671 659,53 € - 1 313 746,65 €)

Report du résultat en section d'investissement : -1 547 076,49 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au compte 1068 du budget annexe eau potable pour un montant de 1 313 746,65 €.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2021 au compte 002 du budget annexe eau potable pour un montant de 4 357 912,88 €.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2021 au compte 001 du budget annexe eau potable pour un montant de -1 547 076,49 €.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_110 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE ET
REPRISE DES PROVISIONS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_110 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE ET REPRISE DES PROVISIONS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le service de gestion comptable d'Albi a transmis des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2014 à 2021 pour le budget général, les budgets annexes assainissement collectif et eau potable.

Admission de créances en non-valeur

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes pour lesquelles malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (77,23 %), ou encore en raison de l'absence d'une adresse postale fiable pour joindre les redevables (1,32 %).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après que des décisions d'effacement de dette aient été prises suite à des procédures de surendettement et suite aux procédures de liquidation (21,45 %).

Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation sur les budgets concernés.

Sur 2 210 titres à annuler, 1 571 concernent l'assainissement collectif (pour un montant de 53 045,26 € TTC soit 48 222,96 € HT), et 639 factures de redevance d'eau potable (pour un montant total de 33 935,10 € TTC soit 32 165,97 € HT).

Concernant l'assainissement, 99,2 % (47 847,96 €) de ces annulations concernent la perception de la redevance assainissement collectif. Ces recettes non recouvrées au titre de la redevance assainissement représentent 0,11 % du total des montants encaissés sur la même période.

TITRES EMIS ENTRE 2014 ET 2021 POUR LES REDEVANCES 70611 + 706121 EN € HT	ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE EN € HT	PART
45 261 066,24 €	47 847,96 €	0,11 %

Pour l'assainissement comme pour l'eau, les admissions en non-valeur sur l'exercice 2021 concernent principalement des factures émises par la régie prolongée de l'eau potable sur le périmètre de la ville d'Albi en 2020 (rôles des impayés transmis au service de gestion comptable en 2021).

Ces impayés ont ensuite été transmis en 2021 au service de gestion comptable d'Albi pour que ce dernier mette en œuvre ses procédures de recouvrements (émission d'un rôle de facturation dit des impayés). Elles représentent 0,22 % du total des recettes comptabilisées en 2020 et 2021.

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total HT	Montant total TTC
ASS. COLLECTIF	5499160333	2019-2021	100	1 166,11 €	1 282,72 €
	5636560133	2015 ; 2017-2021	100	2 665,63 €	2 932,19 €
	5647170133	2018-2020	100	1 597,40 €	1 757,14 €
	5651170133	2014-2015 ; 2019-2021	45	2 357,77 €	2 593,55 €
	5676990133	2019-2021	68	1 700,78 €	1 870,86 €
	5195480333	2017 ; 2019-2020	33	874,32 €	961,75 €
	5346210433	2018-2021	105	8 902,95 €	9 793,24 €
	5423470133	2018-2021	100	3 690,45 €	4 059,49 €
	5445100733	2017-2021	100	3 922,21 €	4 314,43 €
	5468320133	2019-2021	30	1 089,16 €	1 198,08 €
	5514580433	2018-2020	100	2 922,55 €	3 214,81 €
	5643560133	2019-2020	100	2 083,75 €	2 292,12 €
	5650370133	2019-2021	100	1 469,45 €	1 616,39 €
	5663180133	2017-2020	97	2 531,30 €	2 784,43 €
	4911060233	2018	5	936,43 €	1 030,07 €
	5236140133	2019-2020	60	2 911,65 €	3 202,82 €
	5355430333	2019-2020	82	1 004,38 €	1 104,82 €
	5430880133	2020	86	2 891,95 €	3 181,14 €
	5467120333	2019-2020	100	1 308,49 €	1 439,34 €
	5485360133	2019-2021	60	2 196,25 €	2 415,87 €
	Total assainissement			1 571	48 222,96 €
	5347810633	2020-2021	103	9 575,51 €	10 102,16 €
	5432280133	2020	64	2 501,31 €	2 638,88 €
	5467920133	2020	4	296,20 €	312,49 €
	5487566933	2020-2021	100	3 782,58 €	3 990,62 €
	5421672133	2020-2021	98	4 501,99 €	4 749,60 €
	5448900133	2020-2021	100	3 658,03 €	3 859,22 €
	5485370133	2020-2021	83	4 284,85 €	4 520,52 €
	5648980133	2020-2021	87	3 565,51 €	3 761,61 €
	Total eau potable			639	32 165,97 €
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS			2 210	80 388,94 €	86 980,36 €

Il faut enfin signaler que dans 2 013 cas sur 2 210 (soit 91,1 %), les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène le service de gestion comptable d'Albi à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Reprises de provisions

Après étude du passif de la collectivité, des provisions pour contentieux et pour dépréciation des comptes de redevables ont été constituées. Elles ont été remises à jour lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 pour intégrer les créances non recouvrées des titres émis avant le 30 septembre 2021.

A l'issue de ce Conseil communautaire, le stock de provisions pour dépréciations de comptes était le suivant :

Nature de la provision	Domaine	budget	Stock de provision au 31/12/2021
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	27 886,30 €
	Finances	Transport	22,00 €
	Finances	Assainissement collectif	308 770,33 €
	Finances	Assainissement non collectif	1 476,75 €
	Finances	Parking	7,65 €
	Finances	Immobilier Economique	- €
	Finances	Eau Potable	357 591,03 €
	TOTAL		695 754,07 €

Concernant le service de l'eau potable, une partie de ce stock concerne les sommes que la communauté d'agglomération de l'Albigeois doit reverser aux communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry au titre des créances non recouvrées par ces communes sur des titres émis par elles avant le 1er janvier 2020.

En effet, ces créances font partie du résultat des budgets annexes de l'eau de ces communes au 31 décembre 2019, résultats qui ont été transférés à la communauté d'agglomération.

Concernant les admissions en non valeur de ces créances, celles-ci étant antérieures à 2020, elles doivent faire l'objet d'une délibération des communes concernées et comptabilisées en dépenses sur leur budget général.

Or, cette dépense n'a pas à être supportée par le budget général des communes mais bien par le budget de l'eau de la communauté d'agglomération. Cette dernière est donc tenue de rembourser aux communes les admissions en non-valeur qu'elles ont comptabilisées depuis le transfert de la compétence. Le comptable public a transmis des listes d'admissions en non-valeur à rembourser à la ville d'Albi au titre des exercices antérieurs à 2020. Cela représente 28 528,19 € HT (soit 30 097,24 € TTC).

Ce remboursement et les admissions en non valeur évoquées au point I, doivent faire l'objet d'une reprise de provisions. Pour un montant total de 108 917,13 € :

BUDGET	Année	Reprise provision HT
Asst collectif	2014	234,77 €
	2015	162,70 €
	2017	298,80 €
	2018	2 806,46 €
	2019	17 423,03 €
	2020	22 930,12 €
	2021	4 367,08 €
	Total asst collectif	48 222,96 €
Eau Potable	<2020	28 528,19 €
	2020	25 717,59 €
	2021	6 448,38 €
	Total eau potable	60 694,16 €
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS		108 917,13 €

Ces reprises de provisions donneront lieu à l'émission de titres de recettes en section de fonctionnement (compte 78xx) qui permettront de financer les admissions en non valeurs.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur de monsieur le responsable de gestion comptable d'Albi,

VU la délibération n°6/2006 du conseil communautaire du 28 mars 2003 optant pour le régime optionnel des provisions,

VU la délibération n° DEL2021_229 du conseil communautaire du 14 décembre 2021 constituant des provisions pour dépréciations de comptes de redevables,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 80 039,17 € HT soit 86 980,36 € TTC : 48 222,96 € HT pour le budget annexe assainissement collectif (soit 53 045,26 € TTC) et 32 165,97 € HT pour le budget annexe eau potable (soit 33 935,10 € TTC).

DÉCIDE de reprendre une partie des provisions constituées au titre des créances non recouvrées au 31 décembre 2021 : 48 222,96 € HT sur le budget annexe assainissement collectif et 60 694,16 € HT sur le budget annexe eau potable.

DIT QUE les crédits sont prévus sur les différents budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_111 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_111 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2022.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget général :

- En fonctionnement :

Dépenses : 327 000 €

- Ajustement des crédits prévus pour le dispositif d'aide à l'installation des salariés (20 000 €) compensé par la diminution des crédits prévus pour les études et recherches (- 20 000 €) ;
- Inscription des crédits pour la mise en place d'une permanence de l'ADIL au sein de la maison des projets à Albi dans le cadre du projet permis de louer (3 500 €) ;
- Inscription des crédits nécessaires pour la réalisation d'une analyse des besoins en logements pour les seniors dans le cadre du troisième programme local de l'habitat (10 000 €) ;
- Diminution des crédits pour les études dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale gens du voyage (- 13 500 €) ;
- Inscription des crédits nécessaire au paiement de la prestation de service attribuée à la société Brink's Evolution pour la collecte des recettes des horodateurs et des équipements aquatique (47 000 €) ;
- Inscription des crédits pour la prise en charge de dégrèvements de taxe sur les surfaces commerciales (24 500 €) ;
- Ajustement des crédits pour subventionner les actions prévues dans le cadre du contrat de Ville (13 000 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour les dépenses exceptionnelles servant de réserve en cas d'imprévus (50 000 €) ;
- Ajustement du virement à la section d'investissement (192 500 €) ;

Recettes : 327 000 €

- Ajustement des recettes liées aux impôts et taxes en fonction des notifications reçues et du reversement de TVA perçu au titre de l'exercice 2021 (362 000 €).
- Ajustement des recettes liées aux dotations de l'Etat selon les notifications reçues (- 35 000 €);.

- En investissement :

Dépenses : 102 000 €

Inscription de crédits pour l'achat de matériels dans le cadre du projet permis de louer (3 000 €) compensée par une diminution des crédits prévus pour les études de l'aire des gens du voyage (- 3 000 €) ;

- Inscription des crédits pour le versement des subventions attribuées aux syndicats représentés au sein du personnel (2 000 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour l'évolution des systèmes d'information de la communauté d'agglomération (100 000 €) ;
- Ajustement des crédits pour l'opération d'investissement sous mandat de réalisation d'un giratoire route de la Drèche (276 900 €) compensée par la diminution des crédits de voirie (-276 900 €) ;

Recettes : 102 000 €

- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (192 500 €) ;
- ajustement des crédits pour l'opération d'investissement sous mandat de réalisation d'un giratoire route de la Drèche (276 900 €) et annulation des participations des aménageurs commerciaux versées directement au département (- 276 900 €) ;
- la réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 90 500 €). A l'issue de cette décision modificative le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 22 262 326,35 € ; .

La modification proposée augmente de 429 000 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2022.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°1 du budget général 2022 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_112 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_112 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2022.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe transports urbains :

- En fonctionnement :

Dépenses : 5 000 €

- Inscription des crédits nécessaire au paiement de la prestation de service à la société Brink's Evolution pour la collecte des recettes de la régie (5 000 €) ;

Recettes : 5 000 €

- Ajustement des prévisions de recettes liées aux dégrèvements de la taxe sur la consommation de produits énergétiques (5 000 €) ;

- En investissement : néant

La modification proposée augmente de 5 000 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe transports urbains 2022.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe transports urbains 2022 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_113 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_113 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2022.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif :

- En fonctionnement :

Dépenses : 48 222,96 €

- Ajustement des crédits prévus pour la comptabilisation des admissions en non-valeur (48 222,96 €) ;

Recettes : 48 222,96 €

- Inscription des reprises sur dotations aux dépréciations des actifs circulants (48 222,96 €) ;

- En investissement : néant

La modification proposée augmente de 48 222,96 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe assainissement collectif 2022.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif 2022 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_114 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_114 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2022.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe assainissement non collectif :

- En fonctionnement : néant

- En investissement :

Dépenses : 0 €

- Ajustement des crédits prévus pour l'acquisition d'un module supplémentaire du logiciel métier Ypresia (505 €) compensée par la diminution des crédits prévus pour l'achat de matériel informatique (- 505 €).;

Recettes : néant

La modification proposée ne modifie pas les crédits inscrits sur le budget annexe assainissement non collectif 2022.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement non collectif 2022 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_115 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE PARKING

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_115 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
PARKING**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2022.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe parking :

- En fonctionnement :

Dépenses : 0 €

- Ajustement des crédits prévus pour l'annulation des titres sur exercices antérieurs (92 €) compensée par la diminution des crédits prévus pour le paiement de la taxe foncière (- 92 €) ;

Recettes : néant

- En investissement : néant

La modification proposée ne modifie pas les crédits inscrits sur le budget annexe parking 2022.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe parking 2022 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_116 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_116 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ÉCONOMIQUE**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2022.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe immobilier économique :

- En fonctionnement :

Dépenses : 0 €

- Ajustement des crédits prévus pour les frais bancaires (500 €) compensée par la diminution des crédits prévus pour le paiement de la taxe foncière (- 500 €) ;

Recettes : néant

- En investissement : néant

La modification proposée ne modifie pas les crédits inscrits sur le budget annexe immobilier économique 2022.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe immobilier économique 2022 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_117 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_117 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2022.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe eau potable :

- En fonctionnement :

Dépenses : 289 165,97 €

- Ajustement des crédits pour l'acquisition de fournitures de magasin en raison de l'augmentation de l'activité autant sur la réalisation de branchements neufs que sur la prise en charge de fuites sur le réseau (120 000 €) ;
- Ajustement des crédits pour le traitement de l'eau en lien avec l'exploitation de la nouvelle station et de l'augmentation des tarifs (35 000 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour l'achat de compteurs (10 000 €) ;
- Ajustement des crédits pour les redevances versées aux agences de l'eau (92 000 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour la comptabilisation des admissions en non-valeur (32 165,97 €) ;

Recettes : 289 165,97 €

- Inscription des reprises sur dotations aux dépréciations des actifs circulants (60 694,16 €) ;
- Ajustement des recettes liées aux nouveaux branchements (124 000 €) ;
- Ajustement des produits de ventes d'eau (104 471,81 €).

- En investissement :

Dépenses : 160 000 €

- Transfert des crédits prévus pour l'acquisition du logiciel de l'eau (- 14 818 €) vers les avances versées (14 818 €).
- Ajustement des crédits pour la réalisation de réseaux d'adduction d'eau (150 000 €) compensée par la diminution des crédits prévus pour la réalisation d'études (- 150 000 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour les travaux d'aménagement des vestiaires et des sanitaires du bâtiment du service de l'eau (160 000 €)

Recettes : 160 000 €

- Ajustement de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (160 000 €). A l'issue de cette décision modificative le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 3 949 803 € ;

La modification proposée augmente de 449 168,97 € les crédits inscrits sur le budget annexe eau potable 2022.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable 2022 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_118 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'EXPLOITATION ET À LA MAINTENANCE DES LOGICIELS CIVIL NET FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES - CALENDRIER DE PASSAGE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_118 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'EXPLOITATION ET À LA MAINTENANCE DES LOGICIELS CIVIL NET FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES - CALENDRIER DE PASSAGE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Élaborée en 2015 dans le cadre de la création des métropoles, l'instruction budgétaire et comptable M57 constitue le référentiel comptable le plus avancé en termes de qualité comptable.

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Elle permet en outre de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles du plan comptable général applicable au secteur privé sous réserve des spécificités de l'action publique.

Elle est applicable :

- de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles.
- par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 de la loi NOTRe).
- par convention avec la cour des comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Par conséquent, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est passée à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2019 en tant que collectivité expérimentatrice de la certification des comptes.

La M57 est porteuse de simplification administrative en ce qu'elle vise à l'abrogation des autres instructions budgétaires et comptables : M14 pour les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), M52 pour les départements et la M71 des régions.

Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les catégories de collectivités locales (régions, départements, services départementaux d'incendie et de secours, centres départementaux de gestion, communes et établissements publics locaux) à l'exception des budgets annexes des services publics industriels et commerciaux qui conserveront la nomenclature M4x (eau potable, assainissement collectif, transports urbains, photovoltaïque...).

Les collectivités qui le souhaitent pourront opter pour une mise en œuvre anticipée dès le 1er janvier 2023. Ce choix devra être matérialisé par une délibération avant le 31 décembre 2022.

Les principales nouveautés induites par le passage à la norme comptable M57 sont les suivantes :

- règles budgétaires assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits (autorisations de programme et autorisations d'engagement) et de fongibilité des crédits (possibilité de faire des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des crédits votés dans chaque section) ;
- production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat...) ;
- une nomenclature par nature plus développée ;
- une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes, EPCI, départements et régions ;
- des règles plus contraignantes en matière d'amortissement : comptabilisation des immobilisations par composants, application du prorata temporis... ;
- la M57 nécessite la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM).

Toutefois, la M57, comme la M14, prend en compte la spécificité des collectivités de petite taille en prévoyant des règles budgétaires allégées pour les collectivités de moins de 3 500 habitants.

Depuis plusieurs années, les collectivités du territoire ont décidé la mise en commun de l'exploitation de leurs logiciels de gestion des finances et des ressources humaines, logiciels respectivement nommés Civil Net finances et Civil Net ressources humaines.

Aujourd'hui, ces logiciels sont déployés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et dans quinze des seize communes membres. Les communes d'Albi, Saint-Juéry, Lescure d'Albigeois et la communauté d'agglomération hébergent ces logiciels sur leurs propres serveurs. Les autres communes sont hébergées sur le serveur de la communauté d'agglomération.

Cette exploitation commune, notamment la prise en charge de la maintenance et la répartition des coûts associés, s'accompagne d'effets qui sont réglés par convention entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Par conséquent, le déploiement de la nouvelle nomenclature comptable M57 dans les communes du territoire sera piloté par le service commun finances de la communauté d'agglomération.

Toutefois, ce travail de déploiement nécessite également l'intervention technique de l'éditeur de logiciel, la société CIRIL : mise à disposition d'outils de transposition des comptes, mise à jour des comptes d'immobilisations des biens figurant dans l'inventaire comptable, modification des interfaces de paie, paramétrages des systèmes d'information finances et ressources-humaines...

Le coût de ces prestations s'établit pour l'ensemble des communes à 25 368 € TTC. Pour comparaison, le coût du passage en M57 s'était élevé pour la communauté d'agglomération à 16 900 € TTC sur les années 2018/2019.

La clé de répartition des coûts entre communes sera la même que pour les frais annuels de maintenance des logiciels CIVILNET finances et RH, soit la grille suivante :

- De 0 à 999 habitants : 317 € TTC
- De 1 000 à 2 999 habitants : 634 € TTC
- De 3 000 à 4 999 habitants : 1 522 € TTC
- De 5 000 à 9 999 habitants : 2 412 € TTC
- Au-delà de 10 000 habitants : 12 684 € TTC

Enfin, le déploiement de la M57 s'effectuera en deux temps au 1er janvier 2023 et au 1er janvier 2024.

Le calendrier de déploiement sera le suivant :

- 1er janvier 2023 : communes d'Albi, Cambon d'Albi, Cunac, Dénat et Lescure d'Albigeois ;
- 1er janvier 2024 : communes de Carlus, Castelnau de Lévis, Fréjairolles, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Le Séquestre et Terssac.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention d'exploitation et de maintenance des logiciels CIVILNET finances et ressources humaines approuvée lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la répartition des coûts du déploiement de la nouvelle nomenclature M57 entre communes membres de la communauté d'agglomération selon la grille ci-dessous :

- De 0 à 999 habitants : 317 € TTC
- De 1 000 à 2 999 habitants : 634 € TTC
- De 3 000 à 4 999 habitants : 1 522 € TTC
- De 5 000 à 9 999 habitants : 2 412 € TTC
- Au-delà de 10 000 habitants : 12 684 € TTC

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'exploitation et de maintenance des logiciels CIVIL NET finances et ressources humaines annexé à la présente délibération.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_119 : ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_119 : ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exploite deux équipements aquatiques :

- Atlantis, comprenant cinq bassins et deux pataugeoires représentant une surface de plan d'eau de 1 235m², ainsi qu'un centre de remise en forme.
- Taranis, comprenant un bassin d'apprentissage couvert, un bassin extérieur et une pataugeoire représentant une surface de plan d'eau de 325m².

Compte tenu des périodes de fermeture des bassins, la surface utilisable à l'année est de 1 053m².

En 2019 (dernière année d'exploitation non impactée par la crise sanitaire), 260 000 personnes ont fréquenté Atlantis et 24 900 sont venues à Taranis.

Pour répondre aux besoins de la population, renouveler l'offre aquatique et satisfaire les nouvelles réglementations en termes d'accueil des publics, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a lancé en 2018 les études de programmation des équipements aquatiques. Elles comprennent l'analyse du contexte, les études prospectives, la concertation avec les usagers et la rédaction du programme de modernisation des équipements aquatiques.

Ces études ont mis en avant un déficit important de surface de plan d'eau, la nécessité de mettre aux normes les deux équipements existants, de les moderniser et de développer une complémentarité entre Atlantis et Taranis.

En tenant compte des équipements existants sur le bassin de vie et de la démographie, le déficit actuel de surface de bassin utilisable à l'année est évalué selon les recommandations nationales (15 à 20 m² pour 1000 habitants) entre 800 et 1400m². Pour répondre à ces besoins, les études ont mis en avant la nécessité de créer deux bassins utilisables à l'année. La solution proposée comprend un bassin extérieur de 50x21m à Atlantis et l'agrandissement à 25x15m du bassin extérieur existant à Taranis.

Les normes applicables aux nouvelles piscines imposent aussi de prévoir des flux et des espaces vestiaires sanitaires séparés entre le public adulte et le public scolaire. Cela implique de fait un agrandissement des vestiaires actuels et des nouvelles configurations de distribution de ces espaces adaptées à l'accueil de différents publics.

Les deux équipements en service depuis plus de vingt ans nécessitent des travaux de gros entretien (étanchéité des plages intérieures, renforcement de l'isolation thermique du bâti, remplacement des revêtement des sols et des murs, remplacement du revêtement du bassin extérieur existant à Atlantis,...) et

de modernisation (ergonomie de l'accueil, nouvelle aire de jeux pour les enfants, centre de remise en forme, locaux pour le personnel, rénovation des locaux pour les associations, poste de surveillance des baignades, locaux de rangement, production d'électricité et de chaleur, création de zone d'ombre, rénovation du toboggan,...).

L'ouverture de Taranis à l'année pour tous les publics nécessite la création d'un hall d'accueil, des locaux pour l'administration, un local sécurisé, des locaux pour le personnel, l'extension de la zone technique avec un accès spécifique.

Les études prospectives, la typologie du territoire, la concertation avec les usagers et le retour d'expérience ont mis en avant la nécessité de consolider la complémentarité entre les deux équipements aquatiques existants.

ATLANTIS : un équipement structurant d'intérêt départemental et régional

- maintien des plans d'eau existants,
- création d'un bassin extérieur de 50x21m, utilisable à l'année,
- création d'une aire de jeux d'eau pour jeunes enfants (< 6 ans),
- rénovation, agrandissement (260 m²) et restructuration des locaux actuels,
- redynamisation et extension de l'espace santé bien-être.

TARANIS : une nécessaire offre de proximité

- élargissement du bassin extérieur existant à 25x15m et ouverture à l'année,
- rénovation, agrandissement (500 m²) et restructuration des locaux actuels,
- création d'aménagements extérieurs (parvis, plages minérales, végétales).

Cette opération permettrait de créer 1322 m² supplémentaires de plan d'eau utilisables par an, soit un total de 2 375 m², pour répondre durablement aux besoins liés au savoir nager dans le Tarn Nord et aux besoins de la population du bassin de vie de l'Albigeois.

Les études de programmation intègrent les énergies renouvelables pour couvrir *a minima* 80% des besoins des sites sites (chaudières bois, capteurs solaires souples, panneaux photovoltaïques). L'estimation prévisionnelle des coûts a été effectuée sur la base de ratios appliqués à des quantités unitaires.

Les coûts d'investissement sont les suivants :

	Coût Travaux €HT	Coût Opération €HT
Atlantis	10,91 M€	14,08 M€
Taranis	4,10 M€	5,18 M
Total	15,01 M€	19,26 M

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de procéder au lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre selon les modalités suivantes :

- Nombre de candidats admis à concourir à l'issue de la phase candidature : trois
- Indemnité maximale des trois candidats : 90 000 €HT par candidat admis à concourir, l'indemnité du lauréat étant comprise ensuite dans sa rémunération de maître d'œuvre. L'indemnité accordée à un candidat, dont les prestations s'avèreraient incomplètes, pourrait être sensiblement diminuée, voire supprimée, dès lors que ses prestations seraient jugées non conformes aux dispositions du règlement ou insuffisantes.
- Niveau de rendu des prestations du concours : esquisse
- Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération : 19 260 000 €HT, dont 15 010 000 €HT de travaux.

L'opération est éligible à des financements de l'État, de la Région et du Département.

Concernant le jury de concours, les membres de la commission d'appel d'offres sont membres du jury de concours.

Il est proposé que le premier vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le vice-président délégué aux espaces aquatiques soient désignés membres du jury.

En outre, dans la mesure où une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer au concours, au moins un tiers des membres du jury doivent avoir la même qualification ou même expérience (personnes qualifiées).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'opération de modernisation et d'extension des espaces aquatiques,
- d'autoriser le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse,
- de fixer à trois le nombre maximal de candidats admis à concourir,
- de fixer à 90 000 euros HT maximum le montant de l'indemnité allouée aux candidats admis à concourir,
- de fixer à 12 le nombre de représentants au jury de concours à savoir :
 - la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, présidente du jury,
 - les 5 membres élus de la commission d'appel d'offres,
 - le premier vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
 - le vice-président délégué aux équipements aquatiques,
 - 4 représentants des personnes qualifiées,
- de charger la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en sa qualité de présidente du jury, de désigner par arrêté les personnalités qualifiées,
- de donner tout pouvoir à madame la présidente pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 27 voix pour, 13 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Pierre DOAT, Monsieur Gérard POUJADE, Madame Anne-Marie ROSÉ, Monsieur Thierry MALLÉ, Monsieur Thierry DUFOUR, Madame Christine TAMBORINI, Monsieur Alfred KROL, Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

8 abstention(s)

Monsieur Philippe GRANIER, Madame Elisabeth CLAVERIE, Monsieur Bernard DELBRUEL, Monsieur Ghislain PELLIEUX, Monsieur Michel TREBOSC, Monsieur Yves CHAPRON, Madame Marie ESTEVENY, Madame Marie-Christine CABAL

APPROUVE le programme de l'opération de modernisation et d'extension des équipements aquatiques Atlantis et Taranis,

ARRÊTE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 19 260 000 €HT, dont 15 010 000 €HT de travaux.

AUTORISE le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse.

FIXE à trois le nombre maximal de candidats qui seront admis à concourir.

FIXE l'indemnité maximale allouée aux candidats admis à participer au concours à 90 000 € HT.

FIXE à 12 le nombre de représentants au jury de concours à savoir :

- la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, présidente du jury,
- les membres élus de la commission d'appel d'offres,
- le premier vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- le vice-président délégué aux équipements aquatiques.
- 4 membres au titre des personnes qualifiées.

AUTORISE la rémunération des membres représentant le tiers de maîtrise d'œuvre du jury.

DIT QUE les crédits nécessaires pour le lancement de l'opération sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à procéder à la signature de tout acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_120 : CONVENTION PRÉ-OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE - ZONE D'ACTIVITÉS DE MONTPLAISIR

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_120 : CONVENTION PRÉ-OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE - ZONE D'ACTIVITÉS DE MONTPLAISIR

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La politique d'aménagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois nécessite de constituer des réserves foncières pour permettre sur le court, moyen et long termes, la réalisation de projets économiques.

Face à une limitation croissante d'emploi de terres agricoles ou naturelles liée à l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, la requalification des friches devient un enjeu majeur mis en évidence dans les documents cadres de la communauté d'agglomération (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal).

La zone d'activité de Montplaisir est l'une des plus grandes zones d'activités du territoire et le berceau historique des activités industrielles de l'Albigeois. Située sur les communes d'Albi et de Saint-Juéry, ce parc d'activités de 100 ha environ, est confronté à une mutation des activités et à un vieillissement des infrastructures. De par son étendue, la fermeture en 2020 du site de l'entreprise Dyrup, filiale du groupe PPG, présente un risque d'accentuation du phénomène.

Pour les raisons susmentionnées, il apparaît souhaitable d'avoir une approche stratégique et coordonnée sur le périmètre de la zone d'activités, selon un projet de requalification de la zone et des friches industrielles existantes, après analyse d'ensemble.

Pour mener à bien cette démarche sur les aspects fonciers, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a sollicité l'établissement public foncier d'Occitanie (EPFO). Ce partenariat permettra à la communauté d'agglomération de bénéficier de sa capacité d'intervention financière et de portage.

La première action consistera en l'acquisition de la friche de Dyrup d'une surface globale de 5,2 ha et sa réhabilitation en vue d'y accueillir de nouvelles entreprises industrielles.

Le site actuel peut être divisé en deux parties :

- une première de 2,3 hectares à l'arrière du site, comprenant deux bâtiments récents et pouvant être remis rapidement sur le marché après une réhabilitation rapide ;
- une deuxième de 2,9 hectares, composée essentiellement d'un bâtiment vieillissant de 12000m² et ne répondant plus aux standards industriels actuels.

Il apparaît cohérent d'envisager une division et un nouvel aménagement de l'ensemble du site.

Sur la partie incluant les deux bâtiments récents, il est envisagé de relocaliser la fonderie Gillet, une des plus vieilles fonderies de France. La nouvelle fonderie Gillet Industrie a été reprise par l'ensemble de ses salariés en décembre 2014 sous forme d'une société coopérative et participative (SCOP). L'entreprise, très à l'étroit sur son site actuel en bordure du Tarn, souhaite pouvoir s'installer sur un site plus fonctionnel en zone d'activités. Elle occupera deux des trois bâtiments. Cette partie du site (2,3 ha environ) sera acquise dès 2022 par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, fera l'objet de travaux d'aménagement en vue de l'installation de la fonderie, puis sera louée en 2023 à l'entreprise Gillet. Le déménagement et la perte d'exploitation seront financés par l'entreprise, avec le soutien de l'aménageur qui a négocié le rachat du site actuel de Gillet.

L'autre partie (2,9 ha environ) qui comprend un bâtiment d'environ 12 000 m², sera portée par l'EPFO, le temps de mener les études relatives à son devenir. Une étude pré opérationnelle sera lancée afin d'accueillir de nouvelles entreprises correspondant à la vocation de la zone d'activités et répondant aux demandes importantes d'implantations d'entreprises.

D'un point de vue opérationnel, le site sera acquis dans son ensemble par l'EPFO auprès du groupe PPG qui a donné son accord de principe pour une cession à un montant de 2,5M€. La première partie sera rachetée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois auprès de l'EPFO afin donc de permettre l'installation de la fonderie Gillet.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a répondu à l'appel à projets fonds friches en Occitanie, lancé par l'État et dont les résultats sont attendus pour le deuxième semestre, en vue de l'obtention de subventions pouvant atteindre 500 k€.

La convention pré-opérationnelle établie entre l'EPFO et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, cadre les modalités d'intervention, définit le fonctionnement et les obligations incombant à la communauté d'agglomération en amont, pendant et après les acquisitions foncières. Elle fixe plus globalement les conditions de collaboration entre les institutions pour une durée maximale de cinq ans.

Le budget d'intervention de l'EPFO dans le cadre de la convention est fixé à 3 M€.

Cette convention est annexée à la présente délibération. L'acquisition proprement dite de la partie dédiée à la fonderie Gillet fera l'objet d'une seconde délibération en Conseil communautaire, dès lors que le montant d'acquisition définitif aura pu être déterminé.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la politique d'aménagement de l'agglomération en matière de développement économique et de renouvellement des friches en priorité affirmée dans le cadre du SCOT du Grand Albigeois 2017-2030 et du PLUi,

VU le projet de convention pré-opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier Occitanie et la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention opérationnelle ci-annexée entre l'établissement public foncier d'Occitanie et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour engager un processus d'acquisitions foncières et immobilières sur le périmètre de la zone de Montplaisir pour un budget d'intervention de l'EPFO fixé à 3 M€ sur les cinq ans de la durée de la convention.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer la convention pré-opérationnelle entre l'établissement public foncier d'Occitanie et la communauté d'agglomération de l'Albigeois et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_121 : RÉSEAU ENTREPRENDRE TARN - PARTENARIAT 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_121 : RÉSEAU ENTREPRENDRE TARN - PARTENARIAT 2022

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Réseau Entreprendre a été créé en 1986 par André Mulliez avec comme objectif de « créer des employeurs pour créer de l'emploi ». Le réseau tarnais, composé de quatre permanents et d'environ 65 chefs d'entreprises adhérents, a été créé en 1997 sur l'initiative de Pierre Fabre. Jean-Marie Vigroux (fondateur de Sylob) a cédé le 20 mai 2018 la présidence de l'association à Pierre Fouilleul, gérant d'une société castraise de formation à la conduite pour professionnels.

L'offre de Réseau Entreprendre Tarn repose sur un accompagnement personnalisé d'un porteur de projet par un chef d'entreprise, membre de l'association, pendant une durée de trois ans et un financement sous forme de prêts d'honneur à taux zéro, facilitant l'accès aux emprunts bancaires.

Réseau Entreprendre Tarn s'adresse aux porteurs de projets et entrepreneurs à des stades différents :

- en phase de création : les critères de sélection portent sur le nombre significatif de création d'emplois (> cinq emplois à trois ans) et le besoin de financement doit correspondre à celui d'une future PME (>70 K€).
- en phase de développement : les critères d'admission concernent les projets comptabilisant plus de cinq salariés et un chiffre d'affaires > 500 K€.
- en voie de devenir une PME d'envergure : est ici soutenue la capacité de l'entreprise à doubler de taille en trois à quatre ans. Les entreprises doivent compter plus de quinze salariés et un chiffre d'affaires >1M€.

Dans le cadre de ses missions de développement économique, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité accentuer sur son territoire l'appui de Réseau Entreprendre Tarn, initialement très positionné sur le sud du département. Ainsi, un nombre plus important d'entreprises locales en phase de croissance peuvent désormais bénéficier du mentorat et du financement, les deux atouts-clés du dispositif.

Depuis sa création, il y a plus de vingt ans, le réseau a accompagné près de 220 projets. En 2021, deux nouveaux projets du territoire ont été soutenus financièrement et débutent ainsi leur accompagnement :

- Création de Aligerma (Albi): activité de transformation de légumineuses sèches bio en « super aliments » à destination des restaurations collectives.
- Création de Alter-Drones Solutions (Saint-Juéry): spécialisée dans les prestations aériennes en direction du secteur du bâtiment, de l'habitat et de l'agriculture.

Afin de conforter Réseau Entreprendre Tarn dans sa vocation d'accompagnement de porteurs de projets en création ou d'entreprises en phase de développement implantés sur le territoire albigeois, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association. Le montant de la cotisation annuelle, inchangé, est de 1 500€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt que revêt pour les porteurs de projet et entreprises du territoire l'accompagnement proposé par Réseau entreprendre Tarn,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le partenariat avec Réseau Entreprendre Tarn et le renouvellement de l'adhésion dont la cotisation annuelle s'élève à 1 500 €.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_122 : CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - CONVENTION 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_122 : CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - CONVENTION 2022

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Le centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) Automatisation et Robotique assure des prestations technologiques dans le domaine de la robotique et la productique. Il emploie douze ETP, ingénieurs ou techniciens. Le 8 janvier 2014, le CRITT intégrait la halle technologique InnoProd au cœur du parc technopolitain libérant ainsi les locaux qui lui étaient mis à disposition gracieusement par le syndicat mixte CRITT sur la MDI. La communauté d'agglomération de l'Albigeois donnait ainsi au CRITT les moyens de se développer, en mettant à sa disposition des locaux neufs, plus spacieux (+40%) et mieux équipés (pont roulant, circuit intégré d'air comprimé...).

L'occupation par le CRITT de ces locaux se fait moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixe de 1882 € HT (couvrant essentiellement la maintenance des équipements techniques), et l'acquittement des charges variables (consommation d'eau, gaz et d'électricité). De son côté, la communauté d'agglomération assume les coûts d'investissements et de maintenance du gros oeuvre du bâtiment.

Considérant l'intérêt pour le développement économique du territoire de disposer d'un outil efficace pour développer l'innovation et le transfert de technologie, une convention de financement lie la communauté d'agglomération et le CRITT Automatisation et Robotique.

Cette convention ouvre droit au versement d'une subvention d'un montant maximal annuel de 52 000€ en deux phases :

- une part fixe de 41 600€, à signature de la convention ;
- une part variable d'un montant de 10 400€ en fonction de l'atteinte de deux objectifs.

En 2021, les objectifs à atteindre étaient les suivants:

- La contribution au développement du tissu économique local : 20% minimum du volume d'activités annuel réalisé auprès d'entreprises situées sur le territoire de la communauté de l'agglomération.

En 2021, le CRITT a renforcé sa présence auprès des acteurs économiques locaux puisque les heures consacrées à des projets significatifs en lien avec des entreprises albigeoises sont valorisées à 355 300 € soit environ 35,4% du total toutes entreprises confondues. Le CRITT est intervenu auprès de petites et moyennes entreprises telles que Chêne vert (étude refonte de procédés) ou encore Mécanumeric (procédé robotisé). La structure a ainsi initié un rattrapage

de l'année 2020 particulièrement difficile au vu du contexte sanitaire, en réalisant un chiffre d'affaires 2021 de 30% supérieur à celui de 2019.

- L'inclusion dans l'écosystème albigeois d'innovation : participation à une opération de communication portée et pilotée par la communauté d'agglomération.

Le CRITT en la personne de Benoît Galinier, son directeur, est intervenu lors du premier salon des études supérieures en Albigeois pour présenter les métiers d'avenir du secteur robotique/mécatronique.

Les deux objectifs ont ainsi été atteints, ouvrant droit au versement de l'intégralité de la part variable soit 10 400€. Pour l'année 2022, proposition est faite de reconduire le principe d'une part variable de 20% dans l'attribution de la subvention, versée en fonction de l'atteinte de deux objectifs, identiques en nature et en niveau d'ambition, à ceux des années précédentes. Le montant maximal, versé en cas d'atteinte des objectifs, reste inchangé à 52 000€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de disposer d'un outil efficace pour développer l'innovation et le transfert de technologie à l'échelle du territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant maximal de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association CRITT à 52 000€.

APPROUVE la convention de financement ci-annexée déterminant les conditions d'attribution de la subvention.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_123 : PÉPINIÈRE ALBISIA – CONVENTION 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_123 : PÉPINIÈRE ALBISIA – CONVENTION 2022

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

L'action de la pépinière d'entreprises Albisia, déclarée d'intérêt communautaire en novembre 2008, s'inscrit dans la démarche d'appui à la création d'entreprises, en lien direct avec la stratégie de développement économique de la communauté d'agglomération. Elle propose à la location des bureaux et des ateliers, des services bureautiques mais surtout, pour les plus jeunes entreprises de moins de cinq ans, un accompagnement au démarrage de l'activité innovante ou à fort potentiel d'emploi.

Dès 2014, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mis en place un système de subvention à l'association qui consiste à disposer d'une part fixe égale à environ 70 % du montant attribué au titre des années précédentes et d'une part variable d'environ 30 % sur objectifs fixés pour l'année.

En 2021, les objectifs fixés ont été partiellement atteints avec :

- l'organisation d'un petit-déjeuner en lien avec la communauté d'agglomération sur le thème : La crise, un accélérateur d'innovations pour les PME/PMI ? (31 participants)
- un taux de pérennité à cinq ans des entreprises accompagnées de 75% pour un taux moyen national de survie INSEE de 65%
- mais une seule entreprise à caractère innovant est entrée sous contrat pépinière pour un objectif de deux fixés par convention.

Par suite, le solde versé au titre de 2021 a été de 19 050€ sur un total possible de 22 860€.

En 2022, l'objectif est de poursuivre le travail de mutualisation des ressources engagé depuis plusieurs années et d'avancer sur le projet de fusion entre la pépinière et de l'association Albi-InnoProd, au profit de l'accompagnement des start-up albigeoises.

La période de transition à venir, couplée au départ en retraite de la directrice d'Albisia, n'est pas propice à la réalisation d'objectifs stratégiques. Aussi, il est proposé de ne retenir qu'un seul indicateur d'activité au titre de l'année 2022. Le travail en cours entre la pépinière et la communauté d'agglomération de l'Albigeois visera à définir de nouveaux indicateurs à prendre en compte.

Dans ce contexte, il est proposé de conserver un plafond de subvention identique à celui retenu des années antérieures qui s'établissait à 76 200 €.

La subvention continuera à être allouée au travers d'une tranche ferme de 70%, soit 53 340 € à signature de la convention, et d'une tranche conditionnelle, à hauteur maximum de 22 860 €. La tranche conditionnelle sera versée sous réserve de l'atteinte de l'objectif fixé à savoir : l'organisation d'une manifestation en lien avec la communauté d'agglomération en 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la déclaration d'intérêt communautaire pour la pépinière Albisia du 25 novembre 2008,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de disposer d'un outil efficace pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de porteurs de projets,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer à la pépinière Albisia une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant maximal de 76 200 €, soit 53 340 € de part fixe et 22 860 € de part variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

APPROUVE la convention ci-annexée déterminant les conditions d'attribution de la subvention et autorise la présidente ou son représentant à la signer.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_124 : INITIATIVE TARN - PARTENARIAT 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_124 : INITIATIVE TARN - PARTENARIAT 2022

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

L'association Initiative Tarn, membre du réseau national Initiative France, accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises en réunissant à la fois des fonds et des compétences pour leur donner les plus grandes chances de réussite.

L'intervention d'Initiative Tarn se situe à plusieurs niveaux :

- ingénierie de financement à partir d'un plan d'affaires,
- financement des projets par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro et la mise en oeuvre de fonds de garantie,
- mise en réseau du créateur ou repreneur d'entreprise pour optimiser son parcours de recherche du meilleur financement,
- accompagnement de l'entreprise dans sa structuration financière en fonction de son évolution économique.

En complément de projets plus classiques et pour répondre aux besoins spécifiques des projets innovants, Initiative Tarn a mis en place début 2018 deux comités qui leur sont dédiés : IT Microstart et IT Start.

En 2021, un nouveau dispositif IN'Cube destiné aux jeunes a vu le jour. Il inclut un accompagnement amont renforcé, des primes de 3 000€ cumulables avec les prêts d'honneur. IN'Cube s'adresse aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi pour qui la création d'une entreprise peut être une solution alternative au salariat.

En 2021, à l'échelle du territoire, la structure a aidé vingt entreprises via l'attribution de prêts d'honneur aux porteurs en nom propre pour 198 K€, soit 46 emplois directs créés ou maintenus. Ces aides accordées ont facilité l'accès aux banques en créant un effet de levier sur les prêts bancaires de treize. Le soutien aux entreprises du Grand Albigeois représente ainsi 27% de l'activité d'Initiative Tarn au niveau départemental.

Depuis 2013, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a permis l'alimentation du fonds de prêts d'Initiative Tarn pour un montant de 122K€ issus de la convention de revitalisation signée lors de la fin d'activité de l'entreprise albigeoise Ouest répartition pharmaceutique. Ladite convention a pris fin en novembre 2017 avec une consommation totale de l'enveloppe affectée à la création d'emplois.

A compter de 2018, par suite du retrait du département du Tarn du board des financeurs en application de la loi NOTRe, Initiative Tarn a sollicité les communautés d'agglomération pour poursuivre le partenariat engagé depuis plusieurs années et se substituer au département du Tarn. Toutes les agglomérations du Tarn ont décidé d'adhérer et de contribuer au financement de cet outil.

Au titre de l'exercice 2022, considérant l'intérêt du dispositif, il est proposé la reconduction de la subvention de 6 800 € permettant d'alimenter le fonds associatif de la structure et maintenir ainsi son bon fonctionnement. Ce montant de subvention est calculé pour les territoires au prorata du nombre d'habitants (0,08€ par habitant).

En contrepartie, Initiative Tarn s'engage à :

- faire figurer le logo de la communauté d'agglomération sur tous les documents où figurent les partenaires de l'association ;
- informer le représentant technique de la communauté d'agglomération des projets émanant de porteurs localisés sur son territoire ou pouvant envisager d'y exercer leur activité professionnelle ;
- associer le représentant technique de la communauté d'agglomération aux comités d'engagement, chargés de la décision de financement ;
- inviter le représentant élu de la communauté d'agglomération à toutes les réunions à caractère institutionnel organisées par Initiative Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt que revêt pour les porteurs de projet et entreprises du territoire l'accompagnement proposé par Initiative Tarn,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le partenariat avec Initiative Tarn et l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 800 euros au titre de l'année 2022.

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_125 : CRÉATION D'UNE FERME AGROÉCOLOGIQUE - LANCEMENT
D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_125 : CRÉATION D'UNE FERME AGROÉCOLOGIQUE - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a délibéré en décembre 2020 en faveur d'un plan d'actions d'économie sociale et solidaire (ESS), sur la période 2020-2026, avec quatre objectifs en filigrane : lutte contre la pauvreté, préservation de l'environnement, utilisation des ressources et solidarité entre les projets et entre les projets et les territoires.

L'un des axes de travail de ce plan d'actions porte sur les atouts du secteur agricole et la valorisation des circuits courts. Localement, des initiatives publiques et privées en faveur des circuits courts alimentaires ont vu le jour ces dernières années (projet alimentaire territorial de l'Albigeois, Terres citoyennes à Lescure d'Albigeois) impulsant une dynamique favorable sur le territoire.

Partant du constat que de nombreuses surfaces foncières de propriété publique sont inutilisées à l'échelle du territoire alors même qu'elles pourraient générer une activité et des revenus, se pose la question de l'opportunité d'y développer une activité agricole en y associant une réflexion sur le statut des travailleurs concernés.

En effet, le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois n'échappe pas aux grandes tendances nationales : un nombre important d'agriculteurs partiront à la retraite dans les cinq prochaines années ; 75% des Français déclarent manger bio au moins une fois par mois ; la crise sanitaire a mis en exergue des enjeux et attentes fortes des citoyens en matière de circuits courts alimentaires.

La collectivité dispose de leviers importants qu'elle peut actionner au service de son projet : la capacité à mobiliser du foncier, les moyens d'accompagnement de la transition agricole locale, l'appui à la structuration de filières, et plus particulièrement la commande publique pour la restauration collective.

L'enjeu principal pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois consiste ainsi à se saisir pleinement de ces leviers d'actions pour se donner les moyens d'une production locale sur la base d'un triple constat :

- la production en local répond à une attente économique et sociétale,
- le modèle ancestral du fermier/agriculteur indépendant ne répond plus totalement aux attentes des nouvelles générations et doit être complété par des modèles nouveaux,
- l'Albigeois dispose à la fois de terrains pouvant être apportés au projet, d'un important lycée agricole, et d'acteurs mobilisés autour de la thématique.

Ainsi au sein de l'agglomération, la commune du Séquestre possède des surfaces pouvant être dédiées au lancement du projet de création d'une ferme agroécologique. Un essaimage de l'activité à l'échelle d'autres communes du territoire est aussi une perspective à envisager.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de sonder la viabilité et la faisabilité d'un projet de création d'une ferme agroécologique en lançant un marché d'étude. L'objectif est, dans un premier temps, de déterminer s'il existe un réel potentiel agricole localement et quels seraient les domaines d'activité à déployer pour répondre à un besoin de consommation locale, en complémentarité de l'offre existante. Le bilan de cette première phase devra permettre, s'il est favorable, de concevoir, dans un second temps, le projet d'activité agricole à déployer d'un point de vue technique, juridique et financier. La mission comprendra une analyse du statut à définir des travailleurs, salariés ou indépendants.

La Banque des territoires confirme que les attendus de cette étude peuvent être une réponse aux problématiques de structuration de projet qu'elle accompagne dans le domaine de la transition alimentaire et des circuits courts. Elle affirme aussi sa volonté de cofinancer l'étude à lancer au titre du plan de relance et à même hauteur que la communauté d'agglomération, soit 50% d'un montant total estimé à 35 000€. Les crédits ont été prévus au budget en cours.

La participation de la Banque des territoires se traduira par la signature d'une convention de cofinancement et sa présence aux comités de pilotage de l'étude.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs auxquels une telle démarche tentera de répondre et les leviers d'actions à portée de la collectivité,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de lancer une étude d'opportunité de création d'une ferme agroécologique sur le territoire, pour un montant estimatif de 35 000 euros HT cofinancée à 50 % par la Banque des territoires

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer la convention à venir déterminant les modalités du cofinancement.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_126 : ENTRÉE AU CAPITAL - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF CLIMAT LOCAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_126 : ENTRÉE AU CAPITAL - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF CLIMAT LOCAL

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Le plan d'actions économie sociale et solidaire validé en 2020 s'appuie sur la création ou l'entrée au capital de structures porteuses de projets relevant de l'énergie, l'agriculture, le commerce, la biodiversité, etc.

Il identifie la séquestration carbone comme un axe de développement pertinent à l'échelle du territoire. Cet enjeu majeur est corrélé avec les démarches engagées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois avec le plan climat air-énergie territorial (PCAET) et le contrat de transition écologique (CTE).

Ainsi, dès septembre 2021, un outil de compensation carbone volontaire a été mis en place sur le territoire de la communauté d'agglomération permettant aux entreprises de financer la plantation de haies champêtres, d'arbustes et d'arbres afin de créer ou de restaurer des continuités écologiques pour les espèces végétales et animales, augmentant la connectivité du territoire et donc son intérêt écologique.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est attachée les services d'une entreprise toulousaine, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Climat Local, pour déployer un dispositif dédié aux entreprises désireuses de compenser leurs émissions carbone localement. Les premières plantations ont ainsi pu débuter sur du foncier identifié par les communes et confirmé par Arbres & Paysages tarnais, l'opérateur de plantation, comme répondant aux objectifs souhaités en termes de paysage et de biodiversité.

Sur cette saison de test 2021-2022, quatre projets de compensation carbone se sont concrétisés sur trois communes différentes (Albi, Marssac-sur-Tarn et Le Séquestre) et 1960 mètres linéaires de haies champêtres ont été plantés qui permettent de compenser près de 200 tonnes de CO₂. Les entreprises mobilisées, à savoir AG+ Frezouls, Inforsud, Club AMTF plus une située en dehors de l'Albigeois, ont engagé 9 400 € TTC sur cette première saison.

Lors du lancement, une dizaine de structures (entreprises et associations) ont fait part de leur intérêt ; elles ont été invitées à réaliser un bilan carbone pour connaître leur impact avant de pouvoir leur proposer un projet de compensation local dans la deuxième saison du dispositif.

A l'aune d'un premier bilan favorable et encourageant, l'entrée de la collectivité au capital de la SCIC permettrait de développer de nouveaux projets sur le territoire de l'agglomération, de soutenir le déploiement de cette structure coopérative et de favoriser le lancement de démarches analogues sur d'autres territoires.

En tant que sociétaire, la collectivité rejoindrait le collège des partenaires territoriaux et scientifiques conformément aux statuts ci-annexés de la SCIC.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'ambition du plan d'actions d'économie sociale et solidaire dans le déploiement de nouveaux projets de plantation à l'échelle locale,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'adhérer à la SCIC Climat local et de souscrire au capital de la structure à hauteur de 1 000€ correspondant à cinquante parts sociales d'une valeur de vingt euros chacune, qui seront entièrement libérées.

DÉSIGNE le vice-président délégué à l'économie sociale et solidaire et aux circuits courts comme représentant de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SCIC Climat Local.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_127 : PARTICIPATION À LA NEUVIÈME NUIT EUROPÉENNE DES
CHERCHEURS - SUBVENTION À L'INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE
CHAMPOLLION

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_127 : PARTICIPATION À LA NEUVIÈME NUIT EUROPÉENNE DES CHERCHEURS - SUBVENTION À L'INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE CHAMPOLLION

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La Nuit européenne des chercheurs est un événement ouvert au grand public, impulsé par la Commission européenne, et qui a lieu simultanément dans 200 villes (dont douze villes seulement en France) de 24 pays d'Europe, dont Albi. Il est avant tout une invitation à la découverte, à l'échange et au partage avec des chercheurs passionnés. L'objectif premier est de faire connaître la science, de casser les préjugés, de démystifier le chercheur auprès du grand public et de valoriser la recherche pour faire en sorte qu'elle s'ouvre vers le monde économique et social.

Grâce à un programme dense et ludique, cette manifestation, gratuite et ouverte à tous, aura attiré près de 1 300 personnes en 2019 et encore 360 personnes en 2021 sous un format hybride, du fait du contexte sanitaire.

Par courrier du 25 mars 2022, les directeurs de l'institut national universitaire Champollion et de l'école des mines d'Albi sollicitent la participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'édition 2022 de la Nuit européenne des chercheurs.

Cette neuvième édition a vocation à se tenir, sous un format présentiel, le 30 septembre 2022. Le budget global de l'évènement de 16 000€ ainsi que le montant souhaité de la subvention, à savoir 2 000€, sont identiques à ceux des années ayant précédé la crise sanitaire.

Cette manifestation donne toute sa résonance au dynamisme et à la montée en puissance de la recherche sur le site albigeois. Notre territoire est en effet une des rares agglomérations de taille moyenne à disposer d'un panel aussi important de structures de formations, de recherche et de transferts technologiques, autant d'éléments qui placent la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la deuxième place des agglomérations françaises de moins de 100 000 habitants pour son offre de formation supérieure et ses incubateurs (Palmarès l'Entreprise « les meilleures villes pour entreprendre en France en 2016 »).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande en date du 25 mars 2022 émanant des directeurs de l'institut national universitaire Champollion et de l'école des mines d'Albi,

VU l'avis favorable en Bureau communautaire du 14 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt au titre de sa compétence en enseignement supérieur de faire rayonner la recherche y compris parmi les jeunes publics,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'institut national universitaire Champollion, copilote de l'événement pour le site albigeois cette année, en vue de l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs. Le versement de la subvention s'effectuera au profit de l'institut national universitaire Champollion, en une seule fois et après fourniture d'une compte-rendu d'exécution par les organisateurs.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget 2022.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_128 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_128 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Fondé en 1794, le conservatoire national des arts et métiers (CNAM) offre des formations développées en étroite collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles afin de répondre au mieux à leurs besoins et à ceux de leurs salariés. En 2019/20, il a accueilli 52 000 auditeurs, dont plus de 11 000 en formation à distance.

Le programme Au cœur des territoires a été lancé en janvier 2019 par le CNAM afin d'accompagner la transformation des compétences et des métiers, de donner à chaque citoyen les clefs pour devenir acteur de son projet professionnel et de fournir des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux de chaque bassin d'emploi, avec une attention toute particulière pour les villes moyennes. D'un point de vue opérationnel, l'ambition du CNAM est d'ouvrir au total 100 antennes à l'échelle nationale.

L'appel à projet a évolué sur 2021/2022 pour s'apparenter plus à une démarche de labellisation d'un projet de territoire qu'à un véritable concours avec un nombre fermé de lauréats.

Le gain de cet appel à projets doit permettre d'accroître la capacité du territoire à offrir des formations en lien avec les besoins des entreprises locales. Les formations qui seront dispensées, au départ en distanciel puis à InnoProd quand l'extension de l'hôtel d'entreprises sera réalisée, seront sélectionnées en fonction de la demande et en concertation avec les acteurs locaux pour garantir une complémentarité de l'offre à l'échelle de notre territoire.

La présence d'une antenne à Albi doit également offrir la possibilité à nombre d'albigeois de suivre des formations en local. Enfin, du fait de la notoriété de cet organisme, la présence d'une antenne du CNAM contribuera au rayonnement de l'enseignement supérieur albigeois.

En contrepartie de la mise à disposition gratuite pendant trois ans par la collectivité d'environ 350m² équipés (bureaux et informatique) dans l'espace formation prévu au titre de la future extension de l'hôtel d'entreprises et d'une animation territoriale des acteurs de l'économie et de la formation, le CNAM, soutenu par la caisse des dépôts et consignations, s'engage à mettre à disposition une personne à temps plein sur cette même période, le temps pour l'antenne de monter en charge et d'être autonome financièrement. La personne détachée par le CNAM aura vocation à développer l'ingénierie de formation et coordonner la dispense des formations.

A l'heure actuelle, et sur le territoire de l'ex-région Midi-Pyrénées, seules les agglomérations de Montauban et Carcassonne ont été labellisées.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable en Bureau communautaire du 10 mai 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt au titre de sa compétence en enseignement supérieur et recherche à disposer d'une offre de formation continue tant professionnelle que personnelle sur son territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la candidature de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'appel à projets Au cœur des territoires proposé par le CNAM.

AUTORISE madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_129 : APPROBATION DU CONTRAT BOURG-CENTRE DE LA
COMMUNE DE CUNAC 2022-2028

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_129 : APPROBATION DU CONTRAT BOURG-CENTRE DE LA COMMUNE DE CUNAC 2022-2028

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La politique régionale de développement et de valorisation des bourgs-centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, approuvée par les commissions permanentes des 16 décembre 2016 et 19 mai 2017, participe à la revitalisation des petites communes, bourgs ruraux ou péri-urbains, qui sont les pôles de services de leur bassin de vie. Cette politique de soutien revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de moyens financiers spécifiques qui s'appliqueront aux projets d'amélioration du cadre de vie, de mobilité, de transition énergétique et écologique, aux équipements culturels, sportifs ou de loisirs, aux projets en faveur du développement économique et touristique etc. de chaque bourg-centre concerné.

La commune de Cunac, éligible à ce dispositif régional, a souhaité s'inscrire dans cette dynamique en formalisant un contrat bourg-centre auprès de la région Occitanie pour la période 2022-2028. Les contrats bourgs-centre seront formellement intégrés au contrat territorial Occitanie 2022-2028, qui formalisera le partenariat de projets entre la communauté d'agglomération et la Région Occitanie sur les prochaines années, et qui doit être validé dans les prochains mois.

Le présent contrat bourg-centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la région Occitanie, le département du Tarn, la commune de Cunac et la communauté d'agglomération de l'Albigeois sur la période 2022-2028. Il recense les projets qui seront portés sur le territoire communal sur cette période et organise les partenariats notamment financiers pour les concrétiser.

Le contrat bourg-centre de la commune de Cunac s'organise autour de trois axes stratégiques majeurs :

- axe 1 – valoriser le cadre de vie et le patrimoine
- axe 2 – mettre en œuvre une stratégie concertée en matière d'équipements sportifs
- axe 3 – favoriser la transition écologique

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le contrat bourg-centre de la commune de Cunac ci-annexé,

AUTORISE madame la présidente à signer ledit contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_130 : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME -
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS ET
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_130 : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Administration du droit des sols

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

Les services de l'État se désengagent progressivement de l'instruction des autorisations d'urbanisme, notamment lorsqu'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est approuvé sur un territoire.

La communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois (CCMAV), dont le territoire est couvert par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Albigeois, s'est dotée d'un PLUi en décembre 2019. Dans ce contexte, la préfecture du Tarn a signifié aux communes de la CCMAV la fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Suite aux sollicitations de M. le président de la CCMAV, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a examiné les possibilités de coopération entre les deux intercommunalités afin de répondre à ce besoin.

Les deux intercommunalités étant couvertes par le même SCOT, une coopération pour la mission du droit des sols a tout son sens pour approfondir nos enjeux communs en matière de planification et de cohérence territoriale.

Pour rappel, la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois compte quatorze communes sur une superficie de 340 km² pour 6 415 habitants. 264 autorisations d'urbanisme dont 69 permis de construire ont été délivrés en 2021.

Au premier semestre 2021, un travail d'évaluation des possibilités techniques et des besoins nécessaires pour étendre l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CCMAV a été lancé. Cette évaluation a pris en compte les besoins techniques, les logiciels métiers, l'aspect logistique et le temps de travail nécessaires à cette mission. Les différents services concernés ont travaillé ensemble afin d'envisager une prestation la plus complète possible.

Une convention de prestation de service a été dressée permettant de remplir, en partenariat avec la communauté de communes, la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme, et en prenant en compte les besoins humains, logistiques, et l'aspect financier de cette mission.

Il est prévu que cette prestation ne génère aucun surcoût à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le service étant facturé au coût réel avec une clause de revoyure.

En support technique de cette mission, le service système d'information géographique territorial (SIGT) a accompagné et paramétré l'installation d'une application de cartographie accessible en ligne similaire à celui que la communauté d'agglomération utilise.

Les données cadastrales et foncières seront également directement accessibles sur cette application par les services et les communes de la CCMAV.

La direction de l'informatique a paramétré et mis en œuvre tous les processus nécessaires afin de garantir la sécurité de l'information transmise, et paramétré le logiciel métier Droits de Cités à destination des services et des communes de la CCMAV.

Il est également prévu à terme, un accompagnement par les services de la communauté d'agglomération à la méthode de traitement dématérialisé des autorisations d'urbanisme par la CCMAV.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de la convention afin de formaliser la coopération déjà amorcée avec la CCMAV, et de pouvoir ainsi leur proposer ce service.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de prestation de services ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme du 23 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de conclure une convention de prestation de service avec la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois aux fins d'assurer pour son compte, l'instruction des autorisations du droit des sols de ses communes membres.

DIT que la prestation de service sera facturée au coût réel selon les modalités fixées par la convention.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer la convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_131 : ACQUISITION D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES - PLAN DE
FINANCEMENT

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_131 : ACQUISITION D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES - PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Transports Urbains

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a adopté son plan de déplacements urbains volontaire en 2017. Le plan d'action comporte 36 actions dont l'une concerne la modernisation du parc de bus et la diversification des motorisations (action n°21). Cela se concrétise par le remplacement progressif des bus thermiques par des véhicules moins polluants, par la mise en service de véhicules hybrides et le test de véhicules à faibles émissions.

Par ailleurs, une étude de faisabilité d'exploitation de bus électriques avec prise en compte des impacts techniques et économiques a été réalisée en 2021. Elle a permis d'analyser le fonctionnement du réseau et d'établir des scénarios de renouvellement de notre flotte d'autobus.

L'appel à projet écosystèmes des véhicules lourds électriques vise à soutenir le déploiement de la mobilité électrique dans les domaines du transport routier de marchandises et du transport routier de voyageurs. Il concerne notamment les projets d'investissement dans des écosystèmes associant l'installation d'infrastructures de recharge électrique et le déploiement de véhicules lourds électriques pour le transport de personnes. Pour ce qui concerne les autobus, chaque projet doit prévoir l'acquisition d'au moins cinq véhicules. Les infrastructures de recharge électrique sont également concernées.

Les projets peuvent être collaboratifs. Dans cette hypothèse, un coordinateur doit être identifié au stade du dépôt du dossier. Les véhicules doivent être livrés avant fin 2023.

Afin de respecter les critères d'éligibilité, la communauté d'agglomération de l'Albigeois sollicite des subventions auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en partenariat avec son prestataire de navettes électriques centre-ville autocars Coulom. Cela concerne l'acquisition de trois bus électriques (un en 2022 et deux en 2023), la location de deux navettes électriques par la société autocars Coulom et l'installation de bornes de recharge pour la période 2022 et 2023.

Le montant total de l'aide sollicitée s'élève à 598 228 €.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Agglomération	1 810 000	ADEME	396 000
Acquisition de 3 autobus électriques + 2 bornes doubles		Agglomération	1 414 000
Autocars Coulom	530 618	ADEME	202 228
Location de 2 navettes électriques + 2 bornes		autocars Coulom	328 390
TOTAL	2 340 618		2 340 618

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 28 septembre 2017 approuvant le plan de déplacements urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la collaboration avec la société Autocars Coulom pour le financement d'autobus électriques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel d'acquisition et de location d'autobus électriques arrêté comme suit :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Agglomération	1 810 000	ADEME	396 000
Acquisition de 3 autobus électriques + 2 bornes doubles		Agglomération	1 414 000
Autocars Coulom	530 618	ADEME	202 228
Location de 2 navettes électriques + 2 bornes		Autocars Coulom	328 390
TOTAL	2 340 618		2 340 618

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès de l'ADEME.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à signer les documents y afférent.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe des transports urbains de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,

Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_132 : NAVETTES ÉLECTRIQUES GRATUITES - CENTRE-VILLE D'ALBI
- CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA VILLE D'ALBI

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_132 : NAVETTES ÉLECTRIQUES GRATUITES - CENTRE-VILLE D'ALBI - CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA VILLE D'ALBI

Pilote : Transports Urbains

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est l'autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial. A ce titre, elle organise les transports réguliers de voyageurs sur les seize communes de son territoire.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a l'intention de mettre en place un dispositif de navettes électriques gratuites en centre-ville d'Albi. Les objectifs en sont les suivants :

- Compléter l'offre de transport public en desservant le centre historique d'Albi et ses principaux points d'intérêt : marchés, commerces, patrimoine,
- Relier le cœur de ville aux parkings péri-centraux et à la gare SNCF en complément des lignes de bus,
- Contribuer à l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville,
- Renforcer l'image du territoire en proposant un véhicule adapté, moderne et silencieux.

Deux navettes seront ainsi déployées. Leur coût annuel s'élève à environ 300 000 € HT (valeur 2022 révisable chaque année).

La ville d'Albi a accepté le principe de participer au financement à hauteur de 30 %.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a déjà inscrit 150 000 € HT au budget primitif 2022 correspondant à six mois d'exploitation. Elle réglera l'ensemble des prestations à son prestataire puis émettra chaque semestre un titre de recette correspondant à la part de la commune d'Albi basée sur les prestations réellement effectuées et les prix révisés du marché.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le projet de convention de participation joint en annexe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2022,

VU la présentation en commission mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme du 23 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la participation de la ville d'Albi au dispositif de navettes électriques en centre ville d'Albi mis en œuvre par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à hauteur de 30 %.

APPROUVE la convention de participation au financement du dispositif de navettes électriques en centre ville d'Albi et autorise madame la présidente ou son représentant à la signer.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_133 : AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ENTRE LA ZONE D'ACTIVITÉ ECO²RIEUMAS ET L'AXE CYCLABLE MARSSAC-SUR-TARN/ALBI - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_133 : AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ENTRE LA ZONE D'ACTIVITÉ ECO²RIEUMAS ET L'AXE CYCLABLE MARSSAC-SUR-TARN/ALBI - DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma directeur cyclable, adopté par délibération en date du 14 décembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois prévoit d'aménager une voie verte entre la zone d'activité Eco²Rieumas et l'axe cyclable existant entre Marssac-sur-Tarn et Albi.

La zone d'activité Eco²Rieumas est en développement constant et accueille de nombreuses entreprises. Il s'agit d'un pôle générateur de déplacements très important. Cette zone est équipée d'une voie piétonne et cyclable en site propre le long de sa voie principale et d'un parking relais/covoiturage situé à proximité de l'échangeur de l'autoroute.

A ce jour, la traversée de l'échangeur, qui permet de rejoindre la voie cyclable Marssac-sur-Tarn/Albi, n'est pas aménagée pour les cyclistes et les piétons.

Ce nouvel aménagement a pour objectifs :

- de sécuriser la traversée de l'échangeur pour les cyclistes et les piétons ;
- de raccorder la zone d'activité Eco²Rieumas aux aménagements cyclables en site propre existants et d'encourager ainsi des salariés de la zone à réaliser leur trajet domicile-travail à vélo ;
- de renforcer l'attractivité du parking relais/covoiturage par son raccordement au réseau cyclable communautaire

Cette opération peut bénéficier du soutien financier de l'État (DSIL), du département du Tarn et de la région Occitanie.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux d'aménagement d'une voie verte entre la ZA Eco ² Rieumas et l'axe cyclable Marssac-Albi	77 325 €	État (DSIL)	27 064€
		département	15 465 €
		région	7 732 €
		agglomération	27 064
TOTAL	77 325 €	TOTAL	77 325€

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le nouveau schéma directeur cyclable communautaire adopté le 14 décembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'aménagement d'une voie verte entre la zone d'activité Eco²Rieumas et l'axe cyclable existant entre Marssac-sur-Tarn et Albi

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux d'aménagement d'une voie verte entre la ZA Eco ² Rieumas et l'axe cyclable Marssac-Albi	77 325 €	État (DSIL)	27 064 €
		département	15 465 €
		région	7 732 €
		agglomération	27 064 €
TOTAL	77 325 €	TOTAL	77 325 €

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès de l'État, du Département du Tarn et de la Région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_134 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_134 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2021

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire suivant les modalités ci-dessous :

> L'assainissement collectif des eaux usées : collecte des effluents (branchements des particuliers et des professionnels), transport (réseaux et postes de refoulement) et traitement des eaux usées (stations d'épuration et systèmes extensifs de traitement);

> L'assainissement non collectif des eaux usées : contrôles réglementaires des installations d'assainissement individuels (conformité des installations nouvelles, diagnostic des installations existantes, contrôle obligatoire en cas de transactions immobilières), conseils sur les différents dispositifs d'assainissement autorisés, les possibilités d'aides financières à la réhabilitation, l'entretien.

> La gestion des eaux pluviales : collecte (branchements), transport (réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Depuis le 1er juillet 2010, l'exploitation (fonctionnement, entretien, maintenance) de l'ensemble des ouvrages et équipements associés à ces compétences est assurée par la régie publique d'assainissement communautaire. Elle est dotée de l'autonomie financière, afin de mieux contrôler l'équilibre financier imposé par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale compétents de présenter à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement selon des indicateurs définis par décret.

L'exploitation du service assainissement comprend notamment :

- la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés
- le diagnostic de l'état des réseaux existants anciens
- le diagnostic de réception des travaux neufs
- la réalisation des contrôles de branchements
- la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante

- la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées
- la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration
- la réalisation des contrôles des installations nouvelles d'assainissement individuel (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

Le service d'assainissement collectif

A la fin de l'exercice 2021, le nombre d'abonnés au service assainissement collectif était de 39 687 (38 784 en 2020).

La population raccordée est estimée à 73 318 habitants (72 947 en 2020) sur l'ensemble de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le volume consommé par les abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif est de 3 664 865 m³ (3 857 433 m³ en 2020).

Activités 2021

- 740 contrôles de conformité de raccordement au réseau réalisés principalement dans le cadre des ventes immobilières (653 en 2020).
- relevés GPS des réseaux et regards effectué sur l'intégralité de la commune de Fréjairolles et 70 % de la commune de Saint-Juéry.
- 4,26 km de réseaux renouvelés, 297 branchements repris ainsi que 1,59 km d'extension de réseau et 74 nouveaux branchements ;
- finalisation de l'établissement de l'étude du schéma directeur d'assainissement et définition d'un programme d'actions à horizon dix ans ;
- réception de la nouvelle unité de traitement de Marssac-sur-Tarn (4 400EH) : opération 2676470 € HT euros au total ;
- renouvellement et création de réseaux eaux usées et eaux pluviales : 3 103 200 d'euros HT de dépenses d'investissement mandatées ;
- copilotage des actions de désimperméabilisation des espaces urbains en vue de ralentir le flux rejoignant les collecteurs d'eaux pluviales, aussi bien à l'échelle communale que communautaire.

Dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux et stations de traitement, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré la communauté d'agglomération de l'Albigeois conforme en collecte, équipements et performances pour l'exercice 2021.

Tarifs

La redevance d'assainissement collectif communautaire est harmonisée pour l'ensemble des communes à 1,44 euros HT par m³ depuis le 1er juillet 2019.

La commune du Séquestre a souhaité poursuivre l'expérimentation d'un tarif progressif, qui est de 1,44 euros HT pour la consommation moyenne de 120 m³.

Dans le détail, le tarif progressif est le suivant :

Commune		Tarif en € HT / m ³
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0.84
	Part de 31 à 60 m ³	1.20
	Part de 61 à 100 m ³	1.42
	Part de 101 à 150 m ³	1.74
	Part de 151 à 200 m ³	2.06
	Part au-delà de 200 m ³	2.38

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Créé le 1er janvier 2006, il recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

En 2021 :

- 179 filières ont été validées et sont en attente de réalisation
 - 116 contrôles de réalisation
 - 111 diagnostics des installations existantes
 - 957 contrôles de bon fonctionnement des installations existantes
 - 99 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières
- ont été effectués.

Résultats des contrôles

- Pour les installations diagnostiquées en 2021 sont classées pour :

- 35,4 % conformes ou conformes avec recommandation d'entretien (conformes sans pollution)
- 34,8 % non conformes avec recommandation de travaux (non conformes faible pollution)
- 29,8 % non conformes avec obligation de travaux (non conformes forte pollution)

- Pour l'ensemble du parc d'installations diagnostiquées depuis 2007 sont classées pour :

- 39 % conformes
- 30,4 % non conformes avec recommandation de travaux
- 30,7 % non conformes avec obligation de travaux.

Tarifs assainissement non collectif (SPANC)

Prestations	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2021 (Tva 10%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	57.20 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	92.40 €
Contrôle de conception et de réalisation des installations existantes (réhabilitation)	132.00 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	121.00 €
Diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes	
Contrôle périodique de bon fonctionnement	80.30 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006,

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

VU le rapport annuel 2021 ci-annexé et présenté pour information,

VU la présentation dudit rapport en Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission consultative de services publics locaux le 17 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_135 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES
SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_135 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2021

Pilote : Eau potable

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est titulaire de la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, celle-ci est gérée selon les modalités suivantes :

- en régie pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry,
- par le syndicat mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac,
- par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau-de-Lévis et Marssac-sur-Tarn.

Le code général des collectivités territoriales impose (article L.2224-5), la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Synthèse du RPQS 2021 – eau potable – périmètre régie

	2021	2020
Qualité de l'eau		
Conformité paramètres microbiologiques	100 %	100 %
Conformité paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
Réseau		
Linéaire de réseau	501,7	504,5
Rendement	74,5 %	80,1 %
Linéaire renouvellement réseaux	2,6 km	1,52 km
Taux de renouvellement réseaux	0,45 %	0,3 %
Abonnés		
Nombre abonnés	36 439	36 247

Nombre habitants desservis	62 812	62 812
Volume vendu aux abonnés	3 521 869 m ³	3 767 668 m ³

	2021	2020
Tarifs		
Facture 120 m ³ (€ TTC / m ³)	2,18 €	2,18 €
Part fixe (€ TTC)	34,3 €	34,3 €
Part variable (€ TTC)	1,46 €	1,46 €
Gestion financière		
Encours de la dette	15,77 M€	15,79 M€
Durée extinction de la dette	4,9 ans	3,8 ans

Ce rapport a été présenté en commission consultative des services publics locaux le 17 juin 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport annuel de l'eau pour l'année 2021 ci-annexé et présenté pour information,

VU l'avis du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

VU la présentation en commission consultative de services publics locaux le 17 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,
 Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
 Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_136 : EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC -
INTÉGRATION DES OUVRAGES, RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS - RUE LÉO
FERRÉ ET IMPASSE LE JARDIN DES AULNES SUR LA COMMUNE DE LESCURE
D'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_136 : EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC - INTÉGRATION DES OUVRAGES, RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS - RUE LÉO FERRÉ ET IMPASSE LE JARDIN DES AULNES SUR LA COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS

Pilote : Eau potable

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

Lors des séances des 26 mars 2013 et 16 décembre 2014, le Conseil communautaire a délibéré sur les procédures d'intégration des réseaux et équipements présents dans des lotissements et relevant de la compétence de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Avant le transfert des équipements dans le patrimoine de la communauté d'agglomération, les communes doivent avoir délibéré le classement des voiries dans le domaine public.

La présente délibération concerne la rue Léo Ferré et l'impasse le jardin des Aulnes à Lescure d'Albigeois. Le Conseil municipal de Lescure d'Albigeois a délibéré le 3 février 2020 en faveur du classement de la voirie dans le domaine public.

Les ouvrages, les réseaux et les équipements liés à l'eau potable, l'assainissement et à l'éclairage public de ce lotissement situés sous la voirie principale sont conformes aux prescriptions techniques des services et ont fait l'objet de procès-verbaux de réception. Ils peuvent à présent faire l'objet d'un transfert dans le patrimoine de la communauté d'agglomération de l'Albigeois suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil communautaire des 26 mars 2013 et 16 décembre 2014 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération de la commune de Lescure d'Albigeois du 3 février 2020 en faveur du classement des voies dans le domaine public communal,

VU les procès-verbaux annexés,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public des lotissements rue Léo Ferré et impasse le jardin des Aulnes à Lescure d'Albigeois suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_137 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET EAU POTABLE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_137 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET EAU POTABLE

Pilote : Eau potable

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

En raison du transfert de la compétence eau potable, le Conseil communautaire a approuvé par délibération en date du 17 décembre 2019, l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière d'eau potable.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à cette compétence sont donc mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis le 1^{er} janvier 2020.

A ce jour, un véhicule n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre de l'exercice de la compétence eau potable. Il s'agit d'un véhicule benne plateau équipé 4X2 (valeur d'achat : 36 789,93€).

Ce véhicule correspond aux éléments d'inventaire suivants :

Désignation du véhicule	Immatriculation	Date d'entrée dans l'actif	Numéro d'inventaire	Valeur nette comptable au 31/12/21
Renault JP1A123400 Benne Plateau équipé 4X2	0823 PY 81	31/12/1983	VU-8869-1983	0€

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lequel aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Il est proposé de mettre fin à la mise à disposition de ce véhicule et de le restituer à la ville d'Albi.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ce véhicule, il convient d'accepter que la communauté d'agglomération de l'Albigeois diligente la procédure de réforme ou de cession de ce véhicule, prenne en charge les frais afférents et reçoive l'éventuelle recette qui pourra être obtenue.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

CONSIDÉRANT qu'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le cadre du transfert de la compétence eau n'est plus utilisé pour l'exercice de cette compétence,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la restitution du véhicule suivant à la ville d'Albi :

- véhicule Renault JP1A123400 benne plateau équipé 4X2 et immatriculé 0823 PY 81.

DÉCIDE, dans le cas où la collectivité concernée ne prendrait pas en charge ce véhicule, de diligenter la procédure de réforme ou cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes afférents à ces opérations.

DEMANDE au trésorier d'Albi Ville et périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondants.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_138 : PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - RAPPORT ANNUEL 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_138 : PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - RAPPORT ANNUEL 2021

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le rapport annuel ci-annexé ainsi que la fiche de synthèse associée présentent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999,

VU l'avis du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 17 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_139 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES (AMORCE)

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_139 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES (AMORCE)

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les sociétés d'économie mixte, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires.

Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Il est proposé d'adhérer à l'association AMORCE, à compter de l'année 2022, au titre des compétences suivantes :

- déchets ménagers,
- propreté et transition écologique (gratuit).

Un appel à cotisation annuel est envoyé chaque année par l'association, les tarifs de cotisation étant votés lors de l'Assemblée générale de l'année précédente.

Pour information, en 2022, le montant de la cotisation est de 0,0077 €/habitant ainsi qu'une part fixe de 312 €, soit pour l'année 2022 un montant de 946,10€ (dont 634,1€ de part variable correspondant à 82351 habitants – population légale 2019).

Il est également proposé de désigner le vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés en exercice, pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que le vice-président délégué à la propreté des espaces publics en tant que suppléant.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association AMORCE,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'adhérer à l'association AMORCE, à compter de l'année 2022, au titre des compétences déchets ménagers et propreté et transition écologique.

DÉCIDE de désigner le vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés en exercice, pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que le vice-président délégué à la propreté des espaces publics en tant que suppléant.

DÉCIDE de verser la cotisation correspondante résultant des appels à cotisation demandés par l'association.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_140 : AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (AREC)
OCCITANIE - MODIFICATION DES STATUTS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_140 : AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (AREC) OCCITANIE - MODIFICATION DES STATUTS

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est actionnaire de la société publique locale
agence régionale pour l'énergie et le climat (AREC) Occitanie.

L'AREC Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires exclusivement, toutes assistances à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toutes activités d'observation, de conseil, d'accompagnement ou encore de formation dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie.

A titre d'exemple, la communauté d'agglomération a confié à l'AREC en 2017 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan climat air énergie territorial.

L'AREC Occitanie comporte à ce jour 71 actionnaires, la région étant majoritaire au capital à hauteur de 99,95 %. La communauté d'agglomération de l'Albigeois possède 50 actions (valeur 775 €) soit 0,0019% du capital social de la société qui s'élève à 41 791 007 €.

Lors de l'Assemblée spéciale et du Conseil d'administration de l'AREC Occitanie qui se sont tenus le 30 mars dernier, il a été proposé d'apporter des modifications aux statuts de cette société qui doivent être ensuite soumis à l'accord des collectivités actionnaires.

Les propositions de modifications des statuts portent sur trois sujets.

- Modification du délai de convocation des membres de l'assemblée générale

Les statuts actuels de la société précisent en leur article 20 que les membres du Conseil d'administration et de son Assemblée spéciale doivent être convoqués par écrit avec un préavis de sept jours. Il a été proposé de réduire le délai de convocation de sept à cinq jours calendaires par souci d'harmonisation avec la société d'économie mixte AREC Occitanie qui est une autre composante de l'AREC qui réunit neuf actionnaires (région Occitanie, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'épargne Midi-Pyrénées, Caisse d'épargne Languedoc-Roussillon, Banque Populaire Occitane, Banque Populaire du Sud, Crédit Mutuel Atlantique, ENERFIP, WISEED).

- Reformulation des statuts sur le renouvellement des Commissaires aux comptes

Les statuts actuels de la société précisent en leur article 27 que « l'Assemblée générale ordinaire désigne dans les conditions prévues aux articles L.823-1 et suivants du code de commerce, un ou plusieurs commissaires aux comptes

titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, chargés de remplir la mission qui leur est confiée par la loi. [...] » Les statuts prévoient ainsi la désignation d'un commissaire aux comptes « en application de l'article L 823-1 du code de commerce », avec la précision de nomination d'un CAC titulaire et suppléant. Or, il est possible de s'abstenir de renouveler le mandat du suppléant à son échéance si les statuts ne précisent rien en ce sens.

Afin de garder une plus grande souplesse d'organisation des instances de gouvernance au niveau de l'agence, il a été proposé de modifier la formulation de l'article 27 des statuts de la façon suivante : « L'Assemblée générale ordinaire désigne dans les conditions prévues aux articles L.823-1 et suivants du code de commerce, un ou plusieurs commissaires aux comptes, le cas échéant, chargés de remplir la mission qui leur est confiée par la loi. Le ou les commissaires aux comptes sont désignés pour six (6) exercices et sont toujours rééligibles ».

- Mise à jour de l'annexe 1 des statuts de l'AREC Occitanie

Lors des conseils d'administration qui se sont tenus respectivement le 24 novembre 2020, le 26 mars 2021, le 23 septembre 2021 et le 27 janvier 2022, des acquisitions/cessions d'actions ont été agréées et de nouvelles collectivités sont devenues actionnaires de la SPL. L'évolution de la répartition de l'actionnariat suppose de modifier l'annexe 1 des statuts de la société.

Le projet de nouveaux statuts de la société publique locale AREC Occitanie est annexé à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de nouveaux statuts de la société publique locale AREC Occitanie,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification des statuts de la société publique locale AREC Occitanie et le projet de nouveaux statuts ci-annexés.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_141 : AVIS SUR PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN DES BERGES DU TARN ET DE SES AFFLUENTS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_141 : AVIS SUR PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN DES BERGES DU TARN ET DE SES AFFLUENTS

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'objet du plan de prévention des risques naturels (PPRN) est d'identifier les risques prévisibles qui constituent une menace pour la population et les biens, de délimiter les zones exposées directement ou indirectement à ces risques, d'y réglementer l'utilisation des sols et de déterminer les mesures de construction applicables.

Les documents relatifs au projet de PPRN le long du Tarn de Mézens à Saint-Juéry ont été transmis à la communauté d'agglomération de l'Albigeois par les services de l'État le 2 août 2021.

Le projet de règlement a été examiné au regard :

- des conséquences pour les propriétaires privés comme pour les collectivités sur les parcelles privées communales ou le domaine public concernés,
- des contraintes fixées sur la constructibilité et l'usage des terrains au regard des risques,
- de la faisabilité de certains projets connus (publics ou privés).

Les remarques sur ce projet de document ont été transmises avant le 2 octobre 2021 par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, d'une part, et par chaque commune concernée, d'autre part.

L'enquête publique prévue fin 2021 par les services de l'État ayant été ajournée, il convient de reformuler les remarques déjà transmises en octobre 2021 et ci-annexées et de procéder à une nouvelle délibération.

La nouvelle enquête se déroulera du 20 juin au 20 juillet 2022 sur le territoire des dix-neuf communes du département du Tarn concernées.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et son article R. 562-7,

VU le projet de révision du plan de prévention des risques mouvements de terrain des berges du Tarn et de ses affluents, transmis par les services de la DDT du Tarn par courrier du 28 juillet 2021 et reçu le 2 août 2021,

VU l'avis des Bureaux communautaire en date du 14 septembre 2021 et du 14 juin 2022,

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DONNE un avis favorable au projet de révision du plan de prévention des risques de mouvements de terrain des berges du Tarn et de ses affluents, sous réserve de la prise en compte des remarques et questionnements sur le règlement et la cartographie, ci-annexés.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_142 : IMPLANTATION DE RÉPÉTEURS SUR LES MÂTS D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC – CONVENTION AVEC VÉOLIA

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_142 : IMPLANTATION DE RÉPÉTEURS SUR LES MÂTS
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC VÉOLIA**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Michel TREBOSC, rapporteur,

Véolia a procédé à l'installation de 51 répéteurs sur des mâts d'éclairage public sur la commune de Terssac en 2010. La société a par ailleurs poursuivi l'installation de répéteurs sur plusieurs communes de l'agglomération (Carlus, Saliès, Le Séquestre). Il convient de régulariser ces opérations par la signature d'une convention spécifique entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, propriétaire des mâts et Véolia.

Véolia sollicite également la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin d'étendre ce réseau de répéteurs sur d'autres communes (Rouffiac, Puygouzon, Fréjairolles, Cunac, Cambon d'Albi).

La régularisation et l'extension portent sur l'autorisation de la présence de ces équipements de télérelève sur les mâts d'éclairage public communautaires. Il est précisé que ces équipements ne pourront être utilisés qu'à l'usage exclusif de transmission des données de relevé de compteur d'eau potable.

Une convention est à conclure pour autoriser l'opérateur à installer et maintenir des répéteurs sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public. Cette convention définira les responsabilités et les engagements des deux parties.

Une redevance annuelle d'occupation est demandée à Véolia. Cette redevance serait d'un montant forfaitaire de 3 000 € actualisable annuellement au regard du nombre de mâts concernés.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

VU la convention annexée,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention avec Véolia ci-annexée,

FIXE le montant de la redevance dû au titre de l'occupation du public pour 2022 à 3000 euros.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention ci-annexée et à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération,

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_143 : CONVENTION-CADRE DE POSE D'ÉQUIPEMENTS DE
VIDÉOPROTECTION SUR MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_143 : CONVENTION-CADRE DE POSE D'ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION SUR MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Michel TREBOSC, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est parfois sollicitée par les communes pour la pose d'équipements de vidéo-protection sur les mâts d'éclairage public.

Afin de répondre à ce sujet, il est proposé de mettre en place une convention entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune qui effectue la demande pour définir les modalités générales et particulières de pose de ces équipements lorsque les équipements d'éclairage le permettent.

Les principes généraux posés dans la convention sont les suivants :

- La commune sollicite au préalable la communauté d'agglomération pour la pose des équipements liés à la vidéo-protection sur des mâts d'éclairage public ;
- Le demandeur ou gestionnaire de la vidéo-protection précise dans la demande le schéma de principe de pose, de raccordement électrique, et la localisation,
- La demande est instruite par la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans un délai d'un mois ;
- Les travaux, s'ils sont autorisés, s'effectuent sous la responsabilité de la commune et à sa charge ;
- La maintenance des équipements de vidéo-protection posés est à la charge de la commune ;
- En cas d'intervention par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, nécessitant la dépose des équipements, la commune en est informée préalablement ;
- En cas de dégradation des équipements de vidéo-protection entraînant la dégradation de l'éclairage public (mât, luminaire, câblage...), la remise en état est à la charge de la commune.
- L'autorisation est délivrée pour une période de cinq ans (échéance à fin d'année civile en cours) et est renouvelable par tacite reconduction par période de deux ans.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les conditions d'autorisation particulières ci-dessus définies et précisées dans la convention cadre annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la convention-cadre ci-jointe,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention-cadre de pose d'équipements de vidéo-protection sur mâts d'éclairage public ci-annexée,

DONNE POUVOIR à madame la présidente ou son représentant à signer les conventions à venir avec les communes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_144 : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DE LA RUE DE LA MAIRIE À
CAMBON D'ALBI - PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_144 : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DE LA RUE DE LA MAIRIE À CAMBON D'ALBI - PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, de la sécurisation des cheminements et de la dynamisation des commerces du centre-bourg de Cambon d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois en lien avec la commune souhaite poursuivre l'aménagement du cœur de village

Situé en prolongement des travaux précédemment réalisés et en continuité de la mise en profil urbain de la voie communale dite côte de Cambon, l'aménagement de la place et de rue de la mairie consiste en la continuité de cheminements entre l'école, le centre de loisirs associé à l'école (CLAE), la salle des fêtes, le restaurant communal, la mairie et les commerces de proximité.

Les objectifs d'aménagement prévus doivent permettre de :

- réaménager l'espace paysager et organiser l'espace public de la place de la mairie,
- rendre accessible l'ensemble des commerces pour les personnes à mobilité réduite,
- favoriser la désimperméabilisation des sols grâce à la mise en œuvre de pavés drainants sur les places de stationnement et une extension de l'espace végétalisé.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Aménagement de la place et de la rue de la mairie – Cambon d'Albi		État (35%)	63 494,46
		région Occitanie (25%)	45 353,18
		agence de l'eau (50%)	9 213,00
		communauté d'agglomération	63 352,10
TOTAL	181 412,74	TOTAL	181 412,74

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'État, la Région Occitanie et l'agence de l'eau.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération d'aménagement de la place et de la rue de la mairie à Cambon d'Albi pour un montant de 181 412,74 €HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Aménagement de la place et de la rue de la mairie – Cambon d'Albi		État (35%)	63 494,46
		Région Occitanie (25%)	45 353,18
		agence de l'eau (50%)	9 213,00
		communauté d'agglomération	63 352,10
TOTAL	181 412,74	TOTAL	181 412,74

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État au titre de la DSIL 2022 et auprès de la région Occitanie au titre du dispositif espaces publics de droit commun.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'agence Adour et Garonne au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_145 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL -
CONSTRUCTION NEUVE PAR MÉSOLIA À ALBI - DÉROGATION AU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_145 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - CONSTRUCTION NEUVE PAR MÉSOLIA À ALBI - DÉROGATION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR COMMUNAUTAIRE

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

En 2018, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été sollicitée par l'opérateur social Mésolia pour la réalisation d'une opération de vingt logements sociaux, dont six logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), au sein de la résidence Désirée située au 34 rue de Ciron/rue René Rouquier à Albi.

Conformément aux objectifs du programme local de l'habitat 2015-2020 et du règlement d'intervention relatif à la production locative sociale en vigueur, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'attribuer, par délibération en date du 9 octobre 2018, une subvention communautaire d'un montant de 30 000 € pour la réalisation de six logements financés en PLAII.

Comme le précise le règlement d'intervention, le versement de l'aide communautaire est effectué en deux fois :

- 30% au démarrage des travaux, sur présentation de la copie de l'ordre de service n°1 ;
- 70% à l'achèvement des travaux sur présentation des copies du procès-verbal de réception des travaux et du certificat de conformité des travaux.

Aussi, en décembre 2018, et suite à l'envoi de l'ordre de service n°1, la communauté d'agglomération a versé 9 000€ de subvention à Mésolia. Il reste donc à verser les 70% à l'issue de l'achèvement des travaux. Les travaux de la résidence Désirée se sont achevés fin 2019, et les premières attributions de logements ont été faites sur l'année 2020.

Dès lors, Mésolia a sollicité la communauté d'agglomération pour le versement des 70% du montant total de la subvention communautaire. Pour ce faire, ils ont transmis les copies des procès-verbaux de réception des travaux. En revanche, l'enduit sur la façade sud n'a pas été réalisé, contrairement aux prescriptions signifiées dans le permis de construire. Dès lors, la ville d'Albi n'a pas délivré la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux (DAACT).

Mésolia étant en contentieux avec l'un des voisins qui lui refuse le droit d'échelle, l'opérateur social n'a pas l'autorisation pour pouvoir effectuer le ravalement du mur pignon.

Mésolia ne dispose pas de visibilité sur l'issue du contentieux, et par conséquent sur la délivrance de la DAACT. Or, cette opération est livrée et occupée. En effet, les commissions d'attributions des logements sont actives ; pour exemple, dans le cadre du projet Cantepau Demain, un ménage, issu des démolitions des immeubles identifiés dans la convention pluriannuelle, a été relogé via les aides de l'ANRU au titre des relogements dans les opérations neuves.

Dès lors, il est proposé de déroger au règlement d'intervention en n'exigeant pas la production de l'attestation d'achèvement et de conformité des travaux pour procéder au versement à Mésolia du montant résiduel de la subvention communautaire (70%), soit la somme de 21 000 €.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du programme local de l'habitat 2015-2020,

VU la délibération N°DEL2018-235 portant sur les subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale,

VU le règlement d'intervention communautaire, approuvé par délibération N°DEL2018-235,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de déroger au règlement d'intervention en n'exigeant pas la production de l'attestation d'achèvement et de conformité des travaux pour procéder au versement à Mésolia du montant résiduel de la subvention communautaire (70%), soit 21 000 €.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-01 « aide communautaire à la production de logements locatifs aidés ».

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_146 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE BÉNÉFICIAIRES DU RSA - APPEL À PROJET 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_146 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE BÉNÉFICIAIRES DU RSA - APPEL À PROJET 2021

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre de son programme départemental d'insertion (PDI), le département du Tarn mène une politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), ainsi que pour accompagner l'autonomie économique des entrepreneurs indépendants et conforter l'activité des travailleurs non-salariés.

Au travers de ce PDI, le département du Tarn lance chaque année un appel à projet permettant d'établir une convention d'objectifs signée entre le département du Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les personnes issues de la communauté des gens du voyage bénéficiaires du RSA. Après avis de la commission dédiée à ce sujet et sur analyse des documents fournis, la communauté d'agglomération peut bénéficier d'une subvention du département du Tarn. Pour information, depuis plusieurs années, la subvention est de 31 000€.

Dans le cadre de ce partenariat, les travailleurs sociaux de Soliha, gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard à Albi, mènent depuis plusieurs années un accompagnement adapté auprès des personnes issues de la communauté des gens du voyage, bénéficiaires du RSA, demeurant sur l'aire de Jarlard, ainsi que sur les terrains familiaux de Tailleferrié, Ranteil et Canavières dans le cadre d'une orientation socioprofessionnelle.

Les objectifs sont de :

- faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun ;
- accompagner dans la définition d'un projet d'insertion sociale et/ou socioprofessionnelle ;
- co-construire un parcours adapté à chaque personne.

Dans le cadre d'un entretien individualisé, un contrat d'engagement est signé tous les six mois dans lequel sont définis les objectifs et actions à mettre en place. Un travail de partenariat avec différentes institutions est mis en place : chambres consulaires, mission jeunes, centre médico-psychologique, éducation nationale, etc. En 2021, Soliha a accompagné environ 184 bénéficiaires du RSA.

Soliha accompagne également les personnes dans le cadre d'un projet de création d'entreprise ainsi que pour le suivi post-crédation :

- synthétiser, rendre compréhensible et diffuser les informations concernant la création d'entreprise ;
- former à la gestion administrative de l'entreprise dans le cadre des droits et obligations en tant que chef d'entreprise et en tant que bénéficiaires de minimas sociaux ;

- soutenir les ménages dans leurs démarches administratives.

En 2021, Soliha a suivi 59 travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA.

L'appel à projet du programme départemental d'insertion 2022 ayant pris du retard un avenant à la convention 2021 doit être signé afin :

- de proroger le délai de fin de la convention jusqu'au 30 avril 2022,
- de modifier le montant de la subvention versée au titre de l'appel à projets 2021, celle-ci sera augmentée de 10 370€. De ce fait, ce montant sera déduit de la subvention 2022 puisque celle-ci correspondra à la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active,

VU la délibération du 6 octobre 2016 portant transposition de la loi NOTRÉ,

VU la délibération du 15 décembre 2020 portant approbation de la convention pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi pour l'année 2021,

VU la délibération du 9 février 2021 portant approbation de la convention d'objectifs avec le département du Tarn pour la mise en place d'une action d'insertion pour les gens du voyage bénéficiaires du RSA,

VU la délibération du 11 février 2022 de la commission permanente du département du Tarn portant prolongation jusqu'au 30 avril 2022 de la convention pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi pour l'année 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant portant prolongation de la convention pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi pour l'année 2021, ci-annexé,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention et à accomplir toutes les démarches y afférant,

DIT QUE la recette de 10 370€ du département du Tarn sera inscrite au budget primitif 2022 de la collectivité,

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_147 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC
L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_147 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE

Pilote : Urbanisme

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Dans le cadre de la politique de la ville, définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une partie du quartier de Cantepau, d'une surface de 17 hectares, comprenant une majorité de logements sociaux locatifs et une grande concentration d'équipements publics, a été intégrée aux quartiers prioritaires de la ville (QPV) et au dispositif du contrat de ville de l'albigeois 2015-2020.

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a retenu ce quartier prioritaire de Cantepau au titre de quartier d'intérêt régional dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau, comprenant un programme d'études préalables permettant de dresser un état des lieux complet du quartier et de définir un projet de transformation intégrant toutes les dimensions de la vie du quartier.

A partir des diagnostics réalisés et des enjeux partagés, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi ont travaillé conjointement avec le bailleur social, Tarn Habitat pour élaborer un projet urbain global de mutation durable du quartier.

Le Conseil communautaire du 2 juillet 2019 a approuvé la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau, comprenant un programme d'interventions précis :

> sur le quartier

- démolition de 172 logements (6 immeubles concernés et 152 ménages environ à reloger),
- réhabilitation de 140 logements au label BBC rénovation (réhabilitation de 43 logements supplémentaires non financés par l'ANRU),
- résidentialisation de 253 logements,
- intervention sur les équipements publics : maison de quartier, équipements scolaires et petite enfance,
- requalification du square Bonaparte et reconversion des locaux en rez de dalle,
- création et requalification de voiries et espaces publics, aménagements de cheminements piétons, de parvis pour la visibilité des équipements, d'aménagements paysagers...

> hors du quartier

- reconstruction de 138 logements sur la Ville d'Albi financés par l'ANRU sur quatre sites : Clémenceau (72 logements), Boucheporn (8 logements),

Saint-Antoine (40 logements), Pélissier (18 logements) - (construction de 34 logements complémentaires non financés par l'ANRU),

- relogement de 152 ménages environ à articuler avec le dispositif de la conférence intercommunale du logement à l'échelle de l'agglomération, dans un objectif de réduire la concentration des fragilités sur le territoire et d'enrayer la paupérisation croissante des quartiers prioritaires.

Il a aussi validé une enveloppe de concours financier de l'ANRU à hauteur de 14,3 M€ HT, composés de 10,9M€ de subventions et 3,4M€ de prêts, pour un investissement total inscrit dans la convention estimé à 45,2 Millions € HT, avec une participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation pluriannuelle du projet Cantepau de 2019-2025 qui s'élève à 4,426 M€ HT.

Depuis 2019, le programme d'interventions se concrétise. Les deux premiers immeubles de logements sociaux ont été démolis par Tarn habitat. Le relogement des habitants du troisième est en cours. Les premiers logements reconstruits sur Albi ont été livrés, d'autres s'achèvent.

Les travaux de requalification d'immeubles ont été entamés et viendront améliorer le confort des locataires sur 188 logements.

La Ville d'Albi réinvestit progressivement les locaux du square Bonaparte avec l'ouverture du pôle jeunesse et celle d'un pôle des arts créatifs en cours de réalisation qui marquent la restructuration des activités de la maison de quartier-centre social du quartier.

Les études de maîtrise d'œuvre avancent sur les différentes opérations d'aménagements des espaces publics, d'équipements et de résidentialisations, et permettront l'engagement des travaux dans les prochains semestres.

Sur l'ingénierie du projet portée par la communauté d'agglomération, plusieurs actions ont été menées sur la mémoire du quartier (photos historiques, guide de visite, ...) et la participation des habitants (chantiers tremplin, action d'accompagnement sur les 1ères démolitions).

Un dispositif a été mis en place pour suivre les clauses sociales et accompagner l'insertion professionnelle des habitants des QPV sur les travaux du quartier.

Aujourd'hui, un avenant n°1 à la convention pluriannuelle est nécessaire. Plusieurs évolutions de projets sont en effet intervenues depuis 2019, inhérentes à la vie d'un projet complexe et au fil de la mise en marche des opérations et des études de programmation et de maîtrise d'œuvre. Ces modifications de coûts et d'objectifs ont été validées par le comité d'engagement de l'ANRU le 27 septembre 2021, et demandent à être formalisées par voie d'avenant avec l'ensemble des partenaires du projet.

Parmi les évolutions de projet inscrites dans cet avenant, on peut noter les points suivants.

Sur les opérations d'habitat :

- une augmentation des coûts de déconstructions liés à l'amiante a justifié une demande d'abondement de subventions de la part de l'ANRU sur ces opérations d'habitat ;
 - des ajustements sur le nombre de logements reconstruits par opération, sans toutefois modifier le nombre total de 138 logements construits : Clémenceau (72 logements), Boucheporn (10 logements), Saint-Antoine (40 logements), Pélissier (16 logements) - (construction de 34 logements complémentaires non financés par l'ANRU) ;
 - une réduction modérée sur les requalifications suite à la consultation des entreprises ;
- Ces différentes modifications ont justifié une augmentation de subventions de l'ANRU pour Tarn Habitat de 1,036 M€.

Sur les opérations d'aménagement :

La fusion de six opérations d'aménagement en deux opérations distinctes nord et sud, ainsi qu'une extension du périmètre d'intervention pour intégrer l'avenue Kellermann et le carrefour Lannes, a été adoptée par le comité d'engagement et vient se formaliser dans l'avenant, sans demander de subventions supplémentaires.

Sur les opérations d'équipement :

Le comité d'engagement ANRU a validé le repositionnement de la halte-garderie en limite de quartier, sur le site de la Négrouillère, pour répondre à une ambition affirmée d'un projet de halte-garderie inclusive en partenariat avec un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour accueillir des enfants touchés par le spectre de l'autisme. Sur cette opération le montant de subventions attribuées reste identique.

Cet avenant entérine une participation financière de l'ANRU à hauteur de 15,3 M€ HT sur la globalité du projet. La participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois inscrite dans la convention modifiée du projet Cantepau Demain 2019-2025 sera inchangée.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'albigeois 2015-2020,

VU le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau signé le 31 août 2016,

VU le projet partenarial et pluriannuel 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain » du quartier prioritaire de Cantepau,

VU la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau,

VU l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle ANRU ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain Cantepau Demain dont le montant total d'investissement est estimé à 45,2 M€ HT et la participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation pluriannuelle du projet Cantepau Demain 2019-2025 qui s'élève à 4,426 M€ HT.

PREND ACTE de l'augmentation de la participation financière de l'ANRU à hauteur de 15,3 M€ HT,

AUTORISE la présidente ou la vice-présidente déléguée au renouvellement urbain à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain Cantepau Demain et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires pour la réalisation du projet de renouvellement urbain Cantepau Demain 2019-2025 et ce jusqu'à son complet achèvement.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_148 : ADHÉSION AU CLUB DES MAIRES DE LA RÉNOVATION
URBAINE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_148 : ADHÉSION AU CLUB DES MAIRES DE LA RÉNOVATION URBAINE

Pilote : Urbanisme

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Dans le cadre de la politique de la ville, définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une partie du quartier de Cantepau, d'une surface de 17 hectares, comprenant une majorité de logements sociaux locatifs et une grande concentration d'équipements publics, a été intégrée aux quartiers prioritaires de la ville (QPV) et au dispositif du contrat de ville de l'albigeois 2015-2020.

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a retenu ce quartier prioritaire de Cantepau au titre de quartier d'intérêt régional dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau, comprenant un programme d'études préalables permettant de dresser un état des lieux complet du quartier et de définir un projet de transformation intégrant toutes les dimensions de la vie du quartier.

A partir des diagnostics réalisés et des enjeux partagés, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi ont travaillé conjointement avec le bailleur social, Tarn Habitat pour élaborer un projet urbain global de mutation durable du quartier.

Le Conseil communautaire du 2 juillet 2019 a approuvé la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau.

Depuis 2019, le projet ANRU Cantepau Demain est engagé dans une phase opérationnelle et devra opérer une transformation significative du quartier d'ici 2025.

Ce projet complexe et de longue durée s'inscrit dans un contexte national et au travers de multiples politiques publiques liées à la politique de la ville, à l'emploi, à l'insertion, au développement économique dans les quartiers, à l'habitat, à l'éducation, etc.

Ces enjeux demandent à avoir une vision élargie à l'échelle nationale des projets qui se réalisent concomitamment, et de partager des retours d'expériences d'autres territoires pour enrichir nos actions sur le quartier Cantepau.

L'adhésion au club des maires de la rénovation urbaine (CMRU) permet de participer à des échanges, débats et réflexions entre les élus des villes porteuses de projets ANRU, et à plus long terme de construire une action concertée sur l'avenir de la politique de rénovation urbaine en France.

Ce club peut également devenir un lieu privilégié pour dialoguer avec l'Etat et les ministres concernés et faire remonter d'éventuels enjeux, incohérences ou manques du programme NPNRU.

Par sa fédération de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale, et leurs retours d'expériences très concrets, le CMRU deviendra un interlocuteur incontournable dans les évolutions de lois et de dispositifs visant au renouvellement des quartiers politique de la ville.

Il est proposé d'adhérer au club des maires de la rénovation urbaine pour un montant de 1500 € TTC annuel, dans le cadre du projet Cantepau Demain.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la conduite du projet Cantepau Demain, l'adhésion au club des maires de la rénovation urbaine est opportune au regard de son positionnement comme interlocuteur privilégié,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au club des maires de la rénovation urbaine.

APPROUVE le versement de la cotisation fixée pour 2022 à 1500 € TTC.

AUTORISE madame la vice-présidente déléguée au renouvellement urbain à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires pour cette adhésion et à représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans cette instance de partage, contribuant ainsi à la bonne réalisation du projet de renouvellement urbain Cantepau Demain.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_149 : CONTRAT DE VILLE DE L'ALBIGEOIS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR SOUTENIR LES ACTIONS 2022 DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES D'ALBI

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_149 : CONTRAT DE VILLE DE L'ALBIGEOIS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR SOUTENIR LES ACTIONS 2022 DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES D'ALBI

Pilote : Politique de la ville

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020 a été prorogé jusqu'en 2023.

Il traduit la volonté commune et les engagements respectifs des partenaires publics locaux, aux côtés de l'État, pour réduire les inégalités territoriales et améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des trois quartiers prioritaires albigeois de Cantepau, Lapanouse-Saint Martin et Veyrières-Rayssac.

Avec un regard particulier porté à des thématiques transversales, comme l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse, il s'articule autour des trois piliers :

- la cohésion sociale : qui inclut la continuité éducative, le lien social, les actions culturelles et sportives, l'accès aux droits ainsi que la citoyenneté et le mieux vivre ensemble.
- Le développement économique, l'emploi et l'insertion.
- Le cadre de vie et l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

En réponse à l'appel à projet pour l'élaboration de la programmation 2022, 48 propositions d'actions ont été déposées.

Après instruction en commissions thématiques et techniques réunissant les partenaires signataires du contrat de ville, 41 actions ont été retenues.

Parmi ces 41 actions, certaines appellent le soutien financier de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre de ses compétences propres : insertion des publics éloignés de l'emploi, inclusion sociale, formation, lutte contre les discriminations. Ces actions s'adressent à différents publics, les adultes, les femmes et les jeunes .

Ainsi, 20 actions présentées par 14 porteurs sont proposées au financement pour un montant total de subventions de 39 800 €.

Association AFEV: 2 000€

L'action Kolocations A Projets Solidaires (KAPS) en reconduction se traduit par des colocations étudiantes installées dans les quartiers prioritaires offrant des facilités de logement aux étudiants en contre-partie d'un engagement solidaire dans le quartier. Sept kapseurs sont accueillis à Lapanouse et trois à Veyrières-Rayssac. L'association s'est également dotée d'une caravane itinérante « la

Vagabonde » en janvier 2022 pour rendre plus visible l'intervention des kapseurs dans les quartiers.

Association AJDR: 2 200€

- Boot camp d'été : action reconduite pour l'organisation d'un séjour de loisirs et de rupture en collectif autour des pratiques artistiques urbaines (danse hip-hop, mix, graff, ...) (1 000€).
- Tous en piste : action reconduite pour la création d'une chorégraphie aboutissant à un spectacle interactif Street-show présenté durant le Festival off d'Avignon (1 200€).

Association ARALIA : 12 800€

- Les actions d'apprentissage de la langue française de premier niveau ont été regroupées pour l'ensemble des quartiers d'Albi : Cantepau, Lapanouse, Veyrières-Rayssac et centre-ville (5 800€).
- L'action d'apprentissage de la langue française de premier niveau à Saint-Juéry (2 500€).
- L'action Pré-sas : développée autour de sept modules, elle permet aux personnes apprenant la langue française de se familiariser avec l'insertion et l'environnement professionnel (1 500€).
- L'action SAS Emploi : au travers de plusieurs volets, elle alterne approche individuelle et collective pour développer un programme d'insertion professionnelle sur mesure pour chaque apprenant (3 000€).

Association CAJ: 1 500€

Action en reconduction autour de la poursuite de la construction d'un deuxième avion par des jeunes originaires de Cantepau.

Association Cavaluna: 1 300€

Action construite sur les quartiers de Lapanouse et Veyrières-Rayssac en partenariat avec les centres sociaux et en lien avec l'action du centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Fonlabour. Elle repose sur des ateliers citoyens organisés autour du développement social et de l'autonomie des populations féminines fragilisées, avec l'art comme outil d'expression et de réappropriation de l'espace public.

CFPPA de Fonlabour : 5 000€

Action de formation reposant sur un parcours de un à trois mois, destinée aux femmes des quartiers prioritaires et de l'agglomération visant à favoriser leur accès aux métiers agricoles.

Association Emploi 81 : 2 000€

Action à vocation départementale dont 50 % des publics accompagnés sont domiciliés sur l'Albigeois. Parcours d'insertion professionnelle de 20 semaines avec des immersions dans le réseau d'entreprises développé par des bénévoles (anciens chefs d'entreprises).

École des Parents et des Éducateurs 81 (EPE) : 1 400€

Reconduction de l'action ma santé, mon corps et moi, destinée au public féminin en situation de précarité et leur permettant de reprendre confiance et de retrouver l'estime de soi.

Mouvement pour le planning familial : 2 100€

Nouvelle action proposée dans les quartiers prioritaires albigeois et visant à traiter des problématiques de vie affective, de santé intime et des violences sexuelles et sexistes avec des ateliers collectifs et des permanences individuelles.

Pollux association : 2 000€

Action de prévention des violences sexuelles et sexistes autour des musiques actuelles, construite en partenariat avec la Ville d'Albi et portant sur la mise en place de six temps forts sur les trois quartiers prioritaires à l'attention des jeunes de 10-15 ans.

Régie inter-quartiers d'Albi : 600€

Nouvelle action qui propose une démarche de sensibilisation aux métiers perçus comme masculins par les femmes à travers l'organisation de deux événements dans les quartiers prioritaires de Veyrières-Rayssac et Lapanouse en mai et juin 2022.

Radio Albigés : 2 400€

- # Envoyé local : initiation au journalisme et notamment au support radiophonique pour le public jeune avec des ateliers hebdomadaires dans les locaux de l'association et la couverture d'événements locaux (1 200€).
- Radio Réseaux sociaux : action d'éducation aux médias et d'initiation au journalisme à l'attention des jeunes pour sensibiliser à l'existence et aux mécanismes des éléments de désinformation, de rumeurs et de théories du complot, et pour développer le sens critique (1 200€).

Rebonds : 1 000€

Nouvelle action qui consiste en la mise en œuvre de cycles éducatifs autour du rugby ou d'activités multi-sports dans les écoles de Cantepau et de Lapanouse avec un accompagnement social et éducatif adapté pour les jeunes en fragilité.

Sève et Terre : 3 500€

- Jardin solidaire : action reconduite autour du jardinage et du potager dans le quartier de Veyrières avec animation, aménagement et entretien d'un espace nature associé à l'école, des interventions en pieds d'immeubles... (2 500€).
- Nature pour tous à Cantepau : action reconduite pour l'organisation et l'animation de sorties nature dédiées aux habitants, l'aménagement et l'animation d'un espace sensoriel pédagogique à l'école Saint-Exupéry (1 000€).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la programmation 2022 du contrat de ville Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

VU les projets de conventions d'attribution des subventions ci-annexées,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'attribution des subventions suivantes :

Association AFEV: action Kolocations A Projets Solidaires (KAPS), 2 000€.

Association AJDR: Boot camp d'été, 1 000€ ; Tous en piste, 1 200€.

Association ARALIA : les actions de base (apprentissage de la langue française 1er niveau), 5 800€ ; l'action de base sur St Juéry, 2 500€ ; l'action pré-sas, 1 500€ ; l'action SAS Emploi, 3 000€.

Association construction aéronef jeunes (CAJ): sport aéronautique au service des jeunes des quartiers prioritaires, 1 500€.

Association Cavaluna : In Femina Urbis, 1 300€.

CFPPA de Fonlabour : plateforme découverte des métiers agricoles - accompagnement renforcé vers l'emploi, 5 000€.

Association Emploi 81 : les tremplins de l'emploi, 2 000€.

École des Parents et des Éducateurs 81 : « ma santé, mon corps et moi », 1 400€.

Mouvement pour le Planning Familial : agir pour l'égalité entre les genres et la lutte contre les discriminations : prévenir, écouter et accompagner, 2 100€.

Pollux Association : #Dingue de zike !, 2 000€

Radio Albigés : # Envoyé local, 1 200€ ; Radio Réseaux sociaux , 1 200€.

Rebonds : projet Insertion Rugby, 1 000€.

Régie Inter Quartiers d'Albi : initiation des femmes des quartiers de Lapanouse et Veyrières-Rayssac à des métiers perçus comme masculins dans un but d'embauche sur des SIAE du territoire, 600€.

Association Sève et Terre : jardin solidaire, 2 500€ ; nature pour tous à Cantepau , 1 000€.

APPROUVE les projets de conventions d'attribution des subventions ci-annexés.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer et à remplir toutes les formalités relatives à la présente délibération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général primitif 2022 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_150 : EQUIPEMENTS AQUATIQUES - CRÉATION D'UN NOUVEAU
TARIF BIENTÔT MAMAN À TARANIS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_150 : EQUIPEMENTS AQUATIQUES - CRÉATION D'UN
NOUVEAU TARIF BIENTÔT MAMAN À TARANIS**

Pilote : Equipements aquatiques

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

La nouvelle grille tarifaire des équipements aquatiques est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.

Deux nouvelles activités ont été créées au sein de l'espace aquatique Taranis. Il s'agit du jardin aquatique pour les enfants de trois à six ans, le mercredi matin, et l'activité Bientôt Maman, le jeudi soir. Le tarif a été fixé à 46,20 € par période (durée équivalente à un trimestre).

Concernant l'activité Bientôt Maman, le public ciblé étant particulièrement sujet à des présences aléatoires et ne pouvant s'engager sur un trimestre complet, il est proposé de fixer un nouveau tarif à 20 € pour quatre séances.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CRÉE un nouveau tarif pour l'activité Bientôt Maman pour quatre séances.

FIXE le tarif pour ces quatre séances à 20 €.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_151 : CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DES BÂTIMENTS ET DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE AVEC LA VILLE D'ALBI

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_151 : CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DES BÂTIMENTS ET DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE AVEC LA VILLE D'ALBI

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

L'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 27 janvier 2014 (article 67), permet à un établissement public de coopération intercommunale de créer, en dehors des compétences transférées, des services communs avec une ou plusieurs communes membres.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois pratique dans de nombreux domaines d'activité depuis plusieurs années une organisation du travail en collaboration avec les communes membres qui le souhaitent. Plusieurs services mutualisés ont ainsi été créés entre l'Agglomération et les communes (droits des sols, ressources humaines, finances, ...).

Ce principe de mutualisation est en constante évolution avec de nouvelles communes qui rejoignent ce dispositif et de nouveaux domaines d'application.

En parallèle à cette démarche, un poste de directeur général unique a été créé fin 2020, en dehors des compétences transférées, afin de faciliter l'articulation des services entre les deux collectivités. Depuis février 2022, une nouvelle organisation mutualisée entre l'Agglomération et la Ville d'Albi est effective. Elle se traduit désormais par un organigramme commun et constitue une nouvelle étape de ces rapprochements constatés depuis plusieurs années.

Cette organisation se déploie progressivement avec la création d'un service commun direction générale des services et l'intégration d'Albi au service commun finances existant entre l'agglomération et 10 de ses communes.

L'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales prévoit également que « *les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. A titre dérogatoire, un service commun peut être géré par la commune choisie par l'organe délibérant de l'établissement public.* »

Périmètre concerné par le service commun

Dans ce cadre, il est proposé de créer, un service commun bâtiments et performance énergétique avec la Ville d'Albi. Ce service commun sera porté par la ville d'Albi.

Les modalités de gestion du service commun sont les mêmes que celles des services communs créés à l'agglomération.

Quatre agents exercent les fonctions bâtiments pour l'agglomération.

Incidences pour les agents et l'organisation du service public

Conformément à la loi, les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit. C'est la mise à disposition qui s'applique

de plein droit si l'agent n'exerce pas en totalité ses fonctions au sein du service mis en commun.

En application des principes de mutualisation ayant cours sur le territoire, le transfert des agents concernés est proposé.

Contrôle et suivi de l'activité du service commun

L'extension de périmètre du service commun ne modifie pas les modalités de contrôle et de suivi de l'activité du service commun, qui s'appliquent dans les mêmes conditions que précédemment.

En fonction des missions réalisées, le maire ou la présidente contrôle l'exécution des tâches pour ce qui les concerne.

Les agents du service commun sont soumis au respect des règles de confidentialité et de déontologie applicables aux données relatives au personnel d'une collectivité, notamment vis-à-vis de la collectivité support du service commun.

Le responsable du service commun est garant de la qualité du service rendu. Il organise le travail de son équipe pour répondre aux demandes qui lui sont adressées par les autorités territoriales, dans l'objectif de maintenir, et si possible d'améliorer le niveau de service préexistant à la mise en œuvre du service commun.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 67,

VU l'avis du comité technique du 23 mai 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 10 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 42 voix pour, 5 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

1 abstention(s)

Monsieur Bernard DELBRUEL

APPROUVE la création d'un service commun des bâtiments et de la performance énergétique entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

DÉCIDE que le service commun sera géré par la ville d'Albi.

AUTORISE madame la présidente à signer les conventions afférentes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_152 : CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE DES DONNÉES / DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES AVEC LA VILLE D'ALBI

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_152 : CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE DES DONNÉES / DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES AVEC LA VILLE D'ALBI

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

L'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 27 janvier 2014 (article 67), permet à un établissement public de coopération intercommunale de créer, en dehors des compétences transférées, des services communs avec une ou plusieurs collectivités membres.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois pratique dans de nombreux domaines d'activité et depuis plusieurs années une organisation du travail en collaboration avec les collectivités membres qui le souhaitent. Plusieurs services mutualisés ont ainsi été créés (droits des sols, ressources humaines, finances, affaires juridiques et commande publique, informatique...).

Cette formule donne satisfaction et a prouvé son utilité. Elle est par ailleurs en constante évolution avec de nouvelles communes qui rejoignent ce dispositif ou de nouveaux domaines d'application qui émergent.

Le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen dit « Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) » et la loi relative à l'informatique et aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixent que toute autorité publique est tenue de désigner un délégué à la protection des données, souvent abrégé « DPD » (ou « DPO », suivant le sigle anglais), dès lors qu'elle met en œuvre un traitement de données personnelles. L'autorité publique est également tenue d'assurer la conformité de ses traitements de données à l'ensemble des règles fixées par le RGPD.

La ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, qui opèrent chacune plusieurs dizaines de traitements de données, sont soumises à ces règles.

Pour les respecter et atteindre les objectifs de conformité, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a désigné, en 2018, son DPO et a constitué un service de la protection juridique et fonctionnelle des données. Ce service bénéficie de l'expertise d'un agent à temps plein, spécialisé dans ce domaine juridico-technique.

Dans ce contexte de mutualisation et d'obligations légales pour chaque collectivité, une réflexion a été menée entre la Communauté d'agglomération et la commune d'Albi afin d'étudier la possibilité de mutualiser cette expertise et l'ensemble des tâches afférentes, y compris la fonction de délégué à la protection des données.

A l'instar de ce qui peut exister dans beaucoup de structures intercommunales, il est proposé de créer un service commun permettant à la communauté d'agglomération et à la commune d'Albi de mutualiser cette fonction.

Dénomination du service

Le service commun prend le nom de Service commun de la protection juridique et fonctionnelle des données / Délégué à la protection des données

Missions du service commun

Conseil et assistance : Le service commun assiste la collectivité au regard des obligations juridiques et fonctionnelles relatives aux traitements de données qu'elle met en œuvre ou qu'elle est susceptible de mettre en œuvre.

Mise en œuvre de la conformité au RGPD : Le service commun assiste la collectivité, en collaboration avec ses services, pour tout ce qui relève de la conformité et du maintien de la conformité au RGPD des traitements de données personnelles.

Mise à disposition d'un délégué à la protection des données : Le service commun met à disposition de la collectivité un délégué à la protection des données qui – après désignation par celle-ci à la CNIL - l'accompagnera et la représentera au sens des articles 37, 38 et 39 du RGPD.

Contrôle et suivi de l'activité des services communs

En fonction des missions réalisées, le maire ou le président contrôle l'exécution des tâches pour ce qui les concerne.

Les agents du service commun sont soumis au respect des règles de confidentialité et de déontologie applicables aux données relatives au personnel d'une collectivité, notamment vis-à-vis de la collectivité support du service commun.

Il sera rendu compte de l'activité du service commun devant un comité de suivi composé des autorités des collectivités concernées, à savoir le président ou le vice-président délégué aux ressources humaines et à la mutualisation pour la communauté d'agglomération, et le maire ou le maire adjoint délégué aux ressources humaines, pour les communes membres.

Incidences pour les agents et l'organisation du service public

Conformément à la loi, les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit. C'est la mise à disposition qui s'applique de plein droit si l'agent n'exerce pas en totalité ses fonctions au sein du service mis en commun.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen dit « Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) »

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2,,

VU la loi relative à l'informatique et aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 67,

VU l'avis du comité technique du 20 juin 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création d'un service commun de la protection juridique et fonctionnelle des données / Délégué à la protection des données entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE madame la présidente à signer les conventions.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_153 : EXTENSION DU SERVICE COMMUN DIRECTION DES
SYSTÈMES D'INFORMATION À LA VILLE D'ALBI

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_153 : EXTENSION DU SERVICE COMMUN DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION À LA VILLE D'ALBI

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

L'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 27 janvier 2014, permet à un établissement public de coopération intercommunale de créer, en dehors des compétences transférées, des services communs avec une ou plusieurs communes membres.

Le service commun des systèmes d'information a été créé en 2015, entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune de Saint-Juéry. Il s'est étendu depuis aux communes de Puygouzon, Dénat, Cunac, Fréjairolles, Carlus, Saliès, Rouffiac, Terssac, Castelnau de Lévis, Cambon d'Albi.

Dans le cadre de la mutualisation des services entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération, il est proposé d'intégrer cette commune au service commun direction des systèmes d'information. La ville d'Albi a été informée des modalités de gestion du service commun, adoptées lors de la création du service commun en 2015.

Quinze agents (et un apprenti) exercent les fonctions systèmes d'information pour la ville d'Albi, à raison de 14 ETP.

Conformément à la loi, les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit. C'est la mise à disposition qui s'applique de plein droit si l'agent n'exerce pas en totalité ses fonctions au sein du service mis en commun.

En application des principes de mutualisation ayant cours sur le territoire, le transfert des agents concernés est proposé.

L'extension de périmètre du service commun ne modifie pas les modalités de contrôle et de suivi de l'activité du service commun, qui s'appliquent dans les mêmes conditions que précédemment.

En fonction des missions réalisées, madame le maire ou la présidente contrôle l'exécution des tâches pour ce qui les concerne.

Les agents du service commun sont soumis au respect des règles de confidentialité et de déontologie applicables aux données relatives au personnel d'une collectivité, notamment vis-à-vis de la collectivité support du service commun.

Le responsable du service commun est garant de la qualité du service rendu. Il organise le travail de son équipe pour répondre aux demandes qui lui sont

adressées par les autorités territoriales, dans l'objectif de maintenir, et si possible d'améliorer le niveau de service préexistant à la mise en œuvre du service commun.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 67,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU l'avis du comité technique du 20 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 43 voix pour, 5 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE l'adhésion de la ville d'Albi au service commun direction des systèmes d'information de la communauté d'agglomération de l'albigeois,

AUTORISE madame la présidente à signer les conventions.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_154 : INTÉGRATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALBI AU SEIN DU SERVICE
COMMUN DES FINANCES

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_154 : INTÉGRATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALBI AU SEIN DU SERVICE COMMUN DES FINANCES

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Le service commun des finances de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créé le 1er janvier 2015. 11 des 16 communes de la communauté d'agglomération adhèrent à ce service commun : Lescure d'Albigeois, Terillac, Saint-Juéry, Cunac, Castelnau de Lévis, Dénat, Cambon d'Albi, Rouffiac, Fréjairolles, Marillac sur Tarn et tout récemment Albi.

Dans la continuité de l'adhésion de la ville d'Albi, il apparaît pertinent pour le CCAS de bénéficier des prestations du service commun des finances.

Actuellement, un agent exerce les missions « finances » au sein du CCAS. Cet agent sera intégré au sein du service commun de l'agglomération.

Il convient donc de formaliser un conventionnement entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le CCAS de la ville d'Albi.

La prestation à réaliser est identique à celle que le service commun des finances assure d'ores et déjà pour le syndicat mixte du musée du Saut du Tarn et pour le SIVU d'Arthès et de Lescure d'Albigeois.

Le coût de la gestion financière du CCAS de la ville d'Albi a été estimé à un ETP d'un agent de catégorie C de la filière administrative de la fonction publique territoriale, soit 32 287 € en base annuelle.

Pour l'année 2022, cette rémunération sera proratisée en fonction de la date d'entrée en vigueur de la convention (début des prestations réalisées par la communauté d'agglomération).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 67,

VU l'avis du comité technique du 23 mai 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration de la gestion financière du CCAS de la ville d'Albi au sein du service commun direction des finances.

APPROUVE la convention de prestation de services afférente ci-annexée.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_155 : ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_155 : ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Conformément aux articles L. 253-5 et L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le tableau des effectifs est le document cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de la collectivité.

Les modifications apportées au théorique concernent plus particulièrement :

- Direction des finances : conformément à ce qui a été présenté en comité technique, un poste d'adjoint administratif est ouvert dans le cadre de l'adhésion du CCAS d'Albi au service commun.
- Administration droits des sols : conformément à ce qui a été présenté en comité technique, l'ensemble des postes d'instructeurs relèvent désormais de la catégorie B : quatre postes d'adjoint administratif sont transformés en poste de rédacteur.
- Hydraulique – assainissement : conformément à ce qui a été présenté en comité technique :
 - o Un poste de technicien SPANC est créé afin de pérenniser ces fonctions et l'agent en poste après une mission de deux ans.
 - o Un poste d'adjoint technique est créé afin de permettre le recrutement d'un agent de contrôle et de suivi des réseaux.
 - o Les cinq postes occupés par des agents de droit privé précédemment identifiés au théorique comme hors cadre d'emploi, sont désormais identifiés en référence au cadre d'emploi territorial de référence de leur poste : un ingénieur, trois techniciens (deux d'entre eux passant d'un niveau 2 d'adjoint technique à un niveau 3 technicien), et un adjoint technique.
- Prévention, valorisation des déchets et propreté (nouvelle appellation de la direction précédemment nommée gestion des déchets) : conformément à ce qui a été présenté en comité technique :
 - o Un poste d'adjoint technique est transformé en poste de technicien pour l'agent gestionnaire de la redevance spéciale.
 - o Un poste d'adjoint technique est créé pour un agent gestionnaire des contenants de collecte.
- Eau potable : conformément à ce qui a été présenté en comité technique :

- o Un poste d'ingénieur est créé afin de permettre le recrutement d'un ingénieur études.
 - o Un poste d'ingénieur est créé afin de permettre le recrutement d'un responsable adjoint eau potable.
 - o Un poste d'adjoint technique est transformé en poste de technicien pour un technicien d'exploitation sans le secteur production.
 - o Un poste de technicien est créé afin de permettre le recrutement d'un technicien recherche de fuites.
 - o Un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste de technicien pour un responsable secteur dans le secteur distribution.
 - o Un poste d'adjoint technique est transformé en poste d'agent de maîtrise pour un gestionnaire réseau – instruction dans le secteur distribution.
 - o Un poste d'adjoint technique est créé pour permettre le recrutement d'un fontainier dans le secteur distribution.
 - o Deux postes d'adjoint administratif sont transformés en poste de rédacteur pour le responsable de la facturation et le responsable encaissement.
- Équipements aquatiques : conformément à ce qui a été présenté en comité technique, un poste d'adjoint technique est créé pour pérenniser un agent d'entretien en poste de longue date.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 253-5 et L313-1,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU l'avis du comité technique du 20 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_156 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_156 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Comme chaque année, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour assurer le fonctionnement des services qui nécessitent soit un renfort occasionnel, soit un renfort pendant la période estivale afin de respecter la législation des régimes de travail.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver la création d'emplois de non titulaires, pour la période du 1^{er} juin au 15 septembre 2022, pour faire face aux besoins saisonniers et occasionnels précités et ce conformément aux dispositions du code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23.

Pour les équipements sportifs communautaires Atlantis et Taranis :

- 10 postes d'éducateur des activités physiques et sportives.
- 6 postes d'adjoint technique.
- 3 poste d'adjoint administratif (accueil et caisse).

Pour le service gestion des déchets Collecte :

- 9 postes d'adjoint technique.

Pour le service gestion des déchets Propreté Urbaine :

- 9 postes d'adjoint technique.

Pour le service gestion des déchets Traitement :

- 2 postes d'adjoint technique.

Pour la direction générale

- 1 poste d'adjoint technique (vaguemestre)

Pour le réseau des médiathèques

- 1 poste d'adjoint du patrimoine

Le niveau de rémunération de ces emplois est fixé sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emploi de référence. Une part des postes recensés sera pourvue dans le cadre de dispositifs d'insertion.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer les postes d'agents non titulaires saisonniers pour la période du 1er juin au 15 septembre 2022 tels que définis ci-dessus.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_157 : COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TARN

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_157 : COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TARN

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Afin de répondre aux modifications induites par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie, rendant obligatoire la désignation d'un référent déontologue, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a signé auprès du centre de gestion de la fonction publique du Tarn une convention d'adhésion à la mission référent déontologue le 14 janvier 2021.

Ce partenariat, concrétisé par la création du collège de déontologie de la fonction publique du Tarn, a évolué dans le temps et exerce désormais les missions de référent déontologie, alerte éthique et référent laïcité.

Ce collège peut être consulté par les agents, et les collectivités ou établissements qui en sont membres.

La loi du 24 août 2021, et le décret du 23 décembre 2021, ont renforcé les missions dévolues au collège en matière de laïcité, avec la désignation d'un référent laïcité.

Il est donc proposé d'étendre les missions du collège à celles de référent laïcité et de permettre aux agents, établissements et collectivités membres de saisir celui-ci pour les questions relatives à la laïcité.

Un projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique

VU la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 34

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

VU décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique

VU le décret n°2017-519 relatif au référent déontologue dans la fonction publique

VU le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de signer l'avenant n° 2 à la convention pour la mission de référent déontologue, alerte éthique et laïcité avec le centre de gestion de la fonction publique du Tarn en vue d'intégrer les missions relatives à la laïcité.

AUTORISE madame la présidente à signer la dite convention.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_158 : CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU RÉFÉRÉ EXPERTISE INITIÉ PAR MONSIEUR NAVARRO

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_158 : CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU RÉFÉRÉ EXPERTISE INITIÉ PAR MONSIEUR NAVARRO

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Dans le courant de l'année 2016, des travaux de réfection de réseaux et de réfection de voirie ont été réalisés, sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au droit du carrefour de l'avenue François Verdier et des rues des Brus et André Imbert sur la commune d'Albi.

Monsieur Navarro, propriétaire d'un ensemble immobilier situé à l'angle de l'avenue François Verdier et de la rue Imbert, s'est alors plaint de dégradations sur la façade de son immeuble en lien avec les travaux en question. Malgré plusieurs réunions d'expertise amiable, aucune solution n'a pu être trouvée.

Monsieur Navarro a alors engagé une procédure de référé expertise devant le tribunal administratif de Toulouse, tout en se rapprochant des parties mises en cause afin de trouver une solution transactionnelle aux troubles qu'il estime avoir subis. Les discussions menées avec deux sociétés également mises en cause ont permis d'aboutir à une prise en charge à parts égales de la somme de 3 000 € demandée par monsieur Navarro.

La SMACL, assureur en responsabilité civile de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, a donné son accord sur la prise en charge de cette somme en contrepartie de l'abandon de toute procédure en cours ou à venir de la part de monsieur Navarro dans cette affaire, matérialisé par la signature d'un protocole d'accord transactionnel entre l'ensemble des parties.

Le cabinet d'avocats désigné pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans ce dossier a donc rédigé un projet de protocole, qui a reçu l'accord des toutes les parties.

Les parties ont informé l'expert désigné dans cet entre-fait par le tribunal administratif de Toulouse de la démarche transactionnelle en cours et lui ont demandé de surseoir à ses investigations dans l'attente de la signature par l'ensemble des parties du protocole transactionnel.

Eu égard aux sommes en jeu et aux coûts que pourraient engendrer une expertise judiciaire, la voie transactionnelle apparaît comme la plus appropriée.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-1,

VU le code civil, notamment ses articles 2044 à 2052,

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

CONSIDÉRANT que la démarche transactionnelle engagée permettra de clore la procédure de référé expertise pendante devant le tribunal administrative de Toulouse et de prévenir toute nouvelle procédure contentieuse dans cette affaire,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de protocole transactionnel joint en annexe.

AUTORISE madame la présidente à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_159 : ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES
ACHETEURS HOSPITALIERS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_159 : ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le groupement d'intérêt public réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) a créé une centrale d'achat, au sens des dispositions de l'article L. 2113-2 du code de la commande publique, ayant pour mission de passer des marchés, et de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et d'acquérir des fournitures ou services destinés à ses membres.

Une adhésion à la centrale d'achat permettrait de bénéficier de solutions techniques performantes et d'offres tarifaires avantageuses dans des domaines variés et notamment celui des systèmes d'information.

L'adhésion à la centrale d'achat du RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle de 300 euros TTC.

Par ailleurs, la souscription à certains marchés publics ou accords-cadres donne lieu à signature de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent à hauteur de 2 500 euros HT maximum.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

Considérant l'intérêt que présente l'adhésion à la centrale d'achat des acheteurs hospitaliers en termes d'étendue de l'offre et de compétitivité financière,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'adhérer à la centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers.

DÉCIDE de verser la cotisation annuelle fixée à 300 € par an.

PRÉCISE que madame la présidente ou son représentant ont pouvoir pour signer les conventions de souscription aux marchés et accords-cadres conclus par la centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_160 : APPROBATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2022 AVEC L'AUT - SUBVENTION À VERSER ET AVENANT À LA CONVENTION-CADRE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_160 : APPROBATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2022 AVEC L'AUAT - SUBVENTION À VERSER ET AVENANT À LA CONVENTION- CADRE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aua/T) est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la région Occitanie, Toulouse Métropole, le groupement d'intérêt public InterSCoT et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Elle a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale de programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de la programmation sur les champs de compétences suivants :

- L'habitat, le logement et l'économie,
- Le génie urbain et les transports et déplacements,
- Le paysage et l'environnement,
- Les loisirs et le tourisme,
- La formation, la culture et la communication,
- La concertation et l'ingénierie de projet.

Elle constitue dans ce cadre un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance auprès de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est membre de l'aua/T depuis 2014. Ce partenariat s'est traduit notamment par la signature d'une convention-cadre le 16 janvier 2015. A ce titre, la communauté d'agglomération verse une subvention annuelle pour un programme d'actions concertées et bénéficie de son assistance pour la réalisation d'études en conformité avec l'objet social de l'agence.

Le partenariat avec l'Aua/T a débuté avec la définition et l'élaboration du plan local de l'habitat de l'Albigeois (délibération de février 2014). Il s'est élargi sur d'autres sujets d'intérêt communautaire (projet Cantepau Demain, plan local d'urbanisme intercommunal, renouvellement du projet de territoire...).

Le programme partenarial 2022 porte sur un montant global de subvention de 42 403 € (42 346 € en 2021) pour des missions d'assistance permanente en termes d'observatoire, de prospective, de tableau de bord et d'accès à l'extranet dataua/T. L'AUAT continuera également d'accompagner la communauté d'agglomération de l'Albigeois sur l'élaboration de son nouveau projet de territoire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 – 42 /2014 du 25 février 2014 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

VU la convention-cadre du 16 janvier 2015 définissant les règles président à l'allocation de la subvention versée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

VU le projet de programme partenarial 2022 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le programme partenarial 2022 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine pour un montant maximal de subvention de 42 403 €.

AUTORISE madame la présidente à signer l'ensemble des documents et conventions afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires pour le partenariat avec l'Aua/T au titre de l'année 2022 sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_161 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET DE LA REPRÉSENTATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL D'ALBI

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_161 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET DE LA REPRÉSENTATION AU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL D'ALBI**

Pilote : Secrétariat général

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a créé les cinq commissions suivantes :

- ressources et équipements publics
- développement économique et attractivité
- environnement
- mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme
- proximité travaux

Ont été également désignés à cette même date, les représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au sein des instances des organismes extérieurs, dont l'hôpital d'Albi.

Madame Nicole HIBERT, membre suppléante de la commission environnement (commune d'Albi), a sollicité son remplacement au sein de cette commission.

Madame Odile LACAZE, représentante titulaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital d'Albi, a également sollicité son remplacement.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du 29 septembre 2020 fixant la composition des cinq commissions de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du 29 septembre 2020 désignant les représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital d'Albi,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE monsieur Pascal PRAGNERE pour siéger à la commission environnement en qualité de représentant suppléant de la commune d'Albi.

DIT que la commission environnement est composée ainsi qu'il suit :

Commune	Titulaire	Suppléant
Albi	Nathalie BORGHESE Jean-Michel BOUAT Bruno LAILHEUGUE	Betty HECKER Patrick BLAY Pascal PRAGNERE
Arthès	Jean-Marie COUDERC	Marie Claire GEROMIN
Cambon	Nicolas GALLIET	Laurent ALBERICI
Carlus	Christophe LACZ	Anne-Marie ETOURNEAU
Castelnau de Lévis	David TARDIEU	Mustapha MOURCHID
Cunac	Edith NESPOULOUS	Josiane GINESTET
Dénat	Olivier OUSTRIC	Vincent WILZER
Fréjairolles	Richard FERNANDEZ	Ludovic MARLOT
Lescure d'Albigeois	Bernard DELBRUEL Huguette DELPY	Daniel DERRAC Gérard TOUREL
Le Séquestre	Alexis BRU	Stéphanie ALVERNHE
Marssac sur Tarn	Dominique FERRIÈRE	Laurence MOULIS
Puygouzon	Philippe HEIM	Thierry DUFOUR
Rouffiac	Christian LAFON	Céline GONTHIER
Saint-Juéry	Didier BUONGIORNO Martine LASSERRE	Jean Marc SOULAGES Patrick MARIE
Saliès	Jacky MIQUEL	Valérie JACQUET
Terssac	Martine JUND	Marie-Hélène FRANCOIS

DÉSIGNE Monsieur Gilbert HANGARD pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital d'Albi en qualité de titulaire.

Pour extrait conforme,
 Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
 Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_162 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIELS - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_162 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIELS - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Parc auto

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de voirie et de propreté urbaine. Celle-ci a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à ces compétences avaient donc été transférés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 1^{er} janvier 2010.

A ce jour, des matériels n'ont plus vocation à être utilisés dans le cadre de l'exercice de ces compétences.

Il s'agit des matériels suivants :

- chariot télescopique de marque Manitou modèle MB25G identifié NI071,
- véhicule utilitaire léger de marque Renault modèle Master immatriculé 8647 TD 81.

Ces matériels, pour lesquels aucun transfert de propriété n'est intervenu, correspondent aux éléments d'inventaire suivants :

Désignation des matériels	Immatriculation ou n° de série	Date d'entrée dans l'actif	N° d'inventaire	VNC au 31/12/2022
Chariot télescopique identifié NI071	MB25G/43441	11/09/1979	VE-4879-1979	0€
Renault Master	8647 TD 81	20/04/2007	V11-15197-2007	0€

Ces matériels n'étant plus utilisés par la communauté d'agglomération, il convient de mettre fin à la mise à disposition de ces véhicules.

Pour le cas où la ville d'Albi ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ces véhicules, il convient d'accepter que la communauté d'agglomération diligentera les procédures de réforme ou de cession de véhicules. Dans ce cas, elle prendra en charge les frais afférents et recevra les éventuelles recettes qui pourraient être obtenues.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la restitution des matériels suivants à la ville d'Albi au 28 juin 2022 :

- chariot télescopique de marque Manitou, modèle MB25G et identifié NI071,
- véhicule utilitaire léger de marque Renault, modèle Master et immatriculé 8647 TD 81.

DÉCIDE dans le cas où la ville d'Albi ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ces véhicules, de diligenter les procédures de réforme ou de cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir les éventuelles recettes qui pourraient être obtenues.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes afférents à ces opérations.

DEMANDE au trésorier d'Albi Ville et périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondants.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_163 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_163 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022**

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément au règlement intérieur, chaque séance du Conseil communautaire donne lieu à établissement d'un procès-verbal lequel est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 a été dressé et communiqué avec le dossier de séance.

Il vous est demandé d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 avril 2022 ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 avril 2022.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_164 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION - ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

**N° DEL2022_164 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR
MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION - ARTICLE
L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport au Conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le compte rendu des décisions de madame la présidente ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte rendu des décisions de madame la présidente.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY